

AVRIL 2013

# PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



DOSSIER SPÉCIAL "LA FORMATION DES ARCHITECTES" INITIALE, CONTINUE ET DANS LE MONDE | RÉGION  
LA RÉUNION | VALEUR SOCIALE DES FORMATIONS POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE |  
PORTABILITÉ PRÉVOYANCE/FRAIS DE SANTÉ... ENTRÉE EN VIGUEUR IMMINENTE ! | HMONP : L'ACCUEIL  
EN AGENCE |

DOSSIER SPÉCIAL  
FORMATION



L'UNION DES ARCHITECTES

# Le Gaz Naturel, une solution d'avenir !

## Témoignage de Paul Rougier, architecte Tectum, qui a conçu un programme Passivhaus



### POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE PROJET LE "HAMEAU DES ROSSIGNOLS" ?

Le Hameau des Rossignols rassemble 44 logements labellisés BBC et 10 logements labellisés "Passivhaus" ou "maison passive" à savoir qu'ils consomment **moins de 15 kWh par mètre carré et par an.**

Nous avons conçu des bâtiments à "l'enveloppe intelligente" afin de minimiser les besoins en énergie et respecter l'environnement. En 2012, il n'existait en France qu'une cinquantaine de programmes "passifs" certifiés.

### POURQUOI AVOIR CHOISI LE GAZ NATUREL SUR CE PROJET ?

Afin de limiter les besoins énergétiques des logements, les solutions de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire mises en place ont été choisies pour leur **efficacité**, à savoir un rendement optimal et une faible consommation.

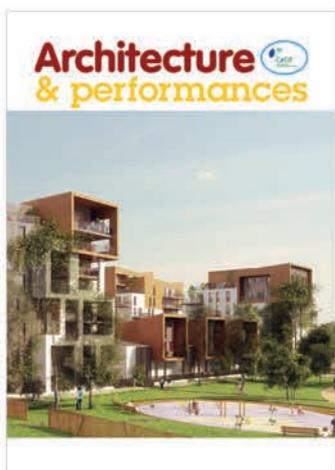
Les habitations seront équipées de chaudières à condensation gaz naturel et de ballons solaires. Elles seront également orientées au sud pour bénéficier du meilleur apport solaire. La chaudière à condensation gaz naturel complète les apports énergétiques du soleil et garantit un confort d'utilisation toute l'année. D'autre part, ce système mixte offre l'avantage d'un **impact environnemental réduit.**

L'accompagnement de GrDF et ce choix d'une solution gaz naturel couplée à une énergie renouvelable nous ont aidés dans l'**obtention du label.** De plus, l'association du gaz naturel et du solaire s'est aussi révélée être le **meilleur rapport qualité / prix.** Nous avons aussi privilégié le confort d'usage car les utilisateurs ont l'habitude des chaudières à condensation. Enfin, avec cette solution, l'utilisateur se retrouve face à une **facture énergétique beaucoup moins importante que la normale** puisque le budget annuel pour le chauffage et l'eau chaude devrait s'élever à environ 200 € par an, abonnement compris.

### LE HAMEAU DES ROSSIGNOLS : UN PROGRAMME DE 54 LOGEMENTS PASSIVHAUS ET BBC EFFINERGIE® À ANGOULÊME (16)



- **Maître d'ouvrage :** Green Home
- **Architecte :** Tectum
- **Bureau d'études :** Via Positive
- **Livraison :** 2013
- **Nombre de logements :** 54
- **Solution chauffage / eau chaude :**  
Chaudières à condensation associées  
à des capteurs solaires



(visuel non contractuel)

**EN PARTENARIAT  
AVEC GRDF ET  
L'UNSA, RETROUVEZ  
DANS LE PROCHAIN  
NUMÉRO DE PASSION  
ARCHITECTURE PLUS  
DE SOLUTIONS GAZ  
NATUREL !**

Contact :  
**IGOR RAPENEAU,**  
Pôle Efficacité Energétique  
igor.rapeneau@grdf.fr



**Avec vous,  
en réseau**

**TECTUM**  
BARCEL ARCHITECTURE



**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**



MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,  
PRÉSIDENTE DE L'UNSA



L'UNION DES ARCHITECTES

UNSA  
29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail : [contact@unsa.fr](mailto:contact@unsa.fr) - [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)  
[passionarchitecture@unsa.com](mailto:passionarchitecture@unsa.com)

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chimardet-Cantineau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUES : À l'honneur : Editions PC | Actuas : Editions PC | Vie syndicale : Estelle Palucki - Bon sens : Gilbert Ramus | Dossier spécial "Formation" : Marie-Françoise Manière | Club Prescrire : Sophie Daga - Infos sociales : Christophe Yuen | Collectivité locale : Estelle Palucki | L'architecture nous fait la vi(U)e meilleure : Estelle Palucki et Editions PC | L'architecture au quotidien : Estelle Palucki
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsa : 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : **ÉDITIONS PC** | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsa
- RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

- COUVERTURE  
Photographie & réalisation :  
Résidence Louis Timagène Houat : service centraux du CROUS et  
57 logements étudiants, Saint-Denis (97) (architecte : T&T architec-  
ture ; maître d'ouvrage : Rectorat de la Réunion) © Hervé Douiris

## QUELS ARCHITECTES POUR LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN ?

Cette vaste question ne saurait trouver de réponse en quelques lignes, et en 2004 la profession avait tenté d'y répondre dans *Le Livre Blanc des architectes*<sup>1</sup>.

Près de dix ans après, il est temps de relancer ce travail et de réfléchir à nos conditions d'exercice, à notre formation initiale et professionnelle, aux attentes de la société et tout ce qui peut résoudre cette quadrature du cercle : la profession d'architecte est estimée de nos concitoyens mais négligée politiquement et donc mal-aimée par nos dirigeants.

**Nous nous devons, en tant qu'architectes, d'être présents, actifs et entendus.**

C'est dans ce cadre que nous vous présentons ce mois-ci un dossier **spécial "formation"** faisant écho à la concertation nationale sur l'enseignement et la recherche en architecture lancée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Nous nous sommes attachés à l'exercice de la maîtrise d'œuvre qui est celui que représente l'Unsa, mais il ne doit pas occulter les autres domaines que les diplômés en architecture ont investis.

**Plus il y aura d'architectes, plus il y aura d'architecture.**

Cela passe aussi par une **sensibilisation de tous à l'architecture** et notamment dès l'école primaire, à l'instar des arts plastiques ou de la musique. Les Cubes d'Or de l'Union Internationale des Architectes, que vous (re)découvrirez dans ce numéro, démontrent de façon évidente tout l'intérêt de cet apprentissage.

Cela passe également par **l'interpellation et la sensibilisation** permanente de nos dirigeants politiques, de nos ministres de la Culture et du Logement oubliant trop souvent l'architecture et les architectes dans leurs discours et dans les faits. Et pourtant, le patrimoine de demain ne peut être fait que par les **architectes d'aujourd'hui**.

**L'architecture n'est pas un privilège, c'est l'apanage de tous.  
Sachons-nous en souvenir. Sachons le faire savoir.**

1) Le Livre Blanc des architectes est téléchargeable sur le site [syndicat-architectes.fr](http://syndicat-architectes.fr) en rubrique "Profession".

## 04 À L'HONNEUR

## 21 CLUB PRESCRIRE

## 05 ACTUAS

## 33 COLLECTIVITÉ LOCALE

DIDIER ROBERT, PRÉSIDENT  
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

## 06 VIE SYNDICALE

LES VIEUX DE L'UNSA / APPEL  
À PROJETS PRIX DU PROJET CITOYEN /...

## 35 CAHIER SPÉCIAL LA RÉUNION

## 10 BON SENS

VALEUR SOCIALE DES FORMATIONS  
POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION  
D'ARCHITECTE

## 39 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

HMONP : L'ACCUEIL EN AGENCE

## 13 DOSSIER SPÉCIAL "FORMATION"

LA FORMATION INITIALE / LA FORMATION CONTINUE / LA FORMATION DES ARCHITECTES DANS LE MONDE

## 42 INFOS SOCIALES

PORTABILITÉ PRÉVOYANCE / FRAIS DE SANTÉ... ENTRÉE EN VIGUEUR IMMINENTE !



## UNAPL 1

### LE NOUVEAU BUREAU EST ÉLU !

L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) qui fédère 65 syndicats et associations représentatifs de l'ensemble des professions libérales, s'est réunie jeudi 7 février 2013 en Assemblée générale et a procédé, conformément à ses statuts, à l'élection d'un nouveau bureau national pour trois ans. La présidence revient à Michel Chassang, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

Dominique Riquier-Sauvage, siégeant également au Conseil Economique Social et Environnemental ([www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)), y représentera au mieux les intérêts des architectes.

## REMISE DU PRIX D'ARCHITECTURE DU MONITEUR 2012 3

### À LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La cérémonie de remise des prix d'architecture de l'Équerre d'argent et de la Première œuvre 2012 s'est déroulée le 28 janvier à Paris, à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

L'Équerre d'Argent a été attribué à Jean-Patrice Calori, Bita Azimi et Marc Botineau, pour le "Pôle petite enfance à la Trinité" dans les Alpes Maritimes. Le projet se compose de deux plateaux superposés, crèche en rez-de-jardin, administration, formation et crèche familiale à l'étage.

Une mention spéciale a distingué Dietmar Feichtinger pour le Groupe scolaire Lucie-Aubrac à Nanterre, Hauts-de-Seine. Renzo Piano Building Workshop a reçu Le Prix spécial du jury pour le Monastère Sainte-Claire à Ronchamp en Haute-Saône et la Première Oeuvre a été attribuée à Gaston Tolila et Nicholas Gilliland pour l'"Atelier d'artiste" espace d'exposition et studio à Campbon en Loire-Atlantique.



## OSCAR NIEMEYER 2

### HOMMAGE

L'architecte brésilien, né le 15 décembre 1907 est mort à Rio de Janeiro le 5 décembre 2012 à presque 105 ans. Il restera l'un des architectes les plus prolifiques et célèbres du monde.

Oscar Niemeyer tient une place majeure dans l'histoire de l'architecture moderne. Il avait reçu le Prix Pritzker en 1988. Il est surtout connu pour la construction de Brasilia (inaugurée en 1960) au Brésil avec l'urbaniste Lucio Costa qui lui a permis de "faire la rencontre" avec l'architecture

de Le Corbusier. Les bâtiments "décollés" du sol de Le Corbusier ont eu une influence fondamentale sur la future création architecturale de Niemeyer. Mais son style se démarque par la beauté des courbes et l'impression de légèreté suggérée par des portées souvent audacieuses. Oscar aimait à dire : "Alors que l'angle droit sépare, divise, j'ai toujours aimé les courbes, qui sont l'essence même de la nature environnante".

Oscar Niemeyer a produit jusqu'à sa mort. Sa vie, son œuvre et l'histoire du Brésil et du monde sont étroitement liées et ceci apparaît sur son site [www.niemeyer.org.br](http://www.niemeyer.org.br) où œuvres, voyages, vidéos et photos historiques tissent le cours de sa vie et la nôtre.

Ewa Struzynska

## 44<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES - PARIS 2013

Réservez dès maintenant sur votre agenda les journées des 3, 4 et 5 octobre 2013 pour parcourir les villages à thèmes du congrès annuel des architectes. Ce nouveau format vous aidera à répondre à votre recherche d'informations professionnelles. L'Union des architectes est à l'initiative de cette opportunité unique de rencontre depuis 1969. Les femmes et les hommes des syndicats départementaux des architectes de l'Île-de-France sont fiers de mettre leur dynamisme au service de l'organisation de ce moment exceptionnel d'échange, ouvert à tous. LES DOCKS, cité du design et de la mode, bâtiment industriel remis en valeur par les architectes Jakob+Macfarlane, accueillera cette 44<sup>e</sup> édition au 34 quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

## ECOBAT 2013



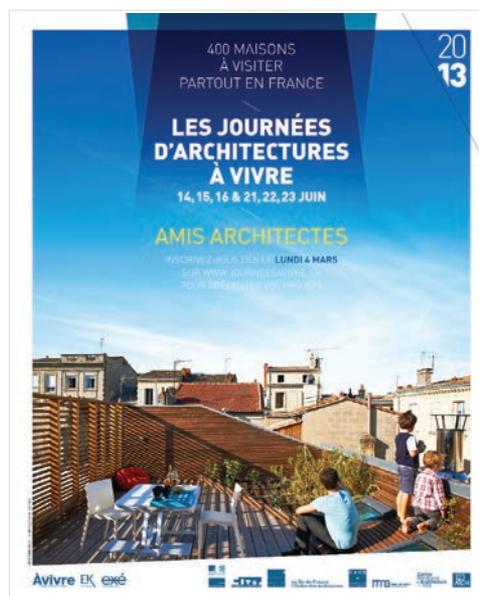
Le GEPA était à nouveau présent cette année au salon ECOBAT qui s'est tenu à Paris, Porte de Versailles les 20, 21 et 22 mars dernier, et dont le thème était "PENSER LE BÂTIMENT DE DEMAIN, DESSINER LA VILLE DURABLE". Le GEPA accueillait sur son stand France GBC. De nombreux architectes ont pu découvrir et choisir ainsi leur prochain thème de formation.



## LE SALON PROFESSIONNEL DU BÂTIMENT INNOVANT, PERFORMANT, INTELLIGENT ET DURABLE



Le salon Innovative Building se tiendra du 16 au 18 avril 2013 à la Porte de Versailles à Paris. Salon professionnel du bâtiment innovant, performant, intelligent et durable, l'édition 2013 est placée sous le signe de l'exploitation, la maintenance des bâtiments et la rénovation de l'existant. Une série de conférence, en partenariat avec l'Unfsa seront proposées sur ce thème. Pour plus de renseignements : [www.innovative-building.fr](http://www.innovative-building.fr)



### VISITEZ L'ARCHITECTURE

*Les Journées d'Architectures à vivre* sensibilisent le grand public à la qualité architecturale en proposant des visites de maisons et d'appartements d'architectes.

Lors de ce rendez-vous incontournable, plus de 400 maisons, appartements, lofts, neufs ou restructurés en France, sont présentés dans toute la France.

Pour participer à cette fête de l'architecture, vous trouverez toutes les informations sur le site [www.avivre.net](http://www.avivre.net).

Rendez-vous les 14, 15, 16 et 21, 22, 23 juin 2013.

## ARCHITECT@WORK ARRIVE À MARSEILLE

Après Paris et Lyon, la cité phocéenne a été choisie pour accueillir l'événement ARCHITECT AT WORK qui se tiendra, au Parc Chanot, les 13 et 14 juin 2013. ARCHITECT AT WORK est un événement exclusif qui présente de façon originale les nouveaux produits des industriels de la construction aux architectes, architectes d'intérieur et autres responsables de la prescription.

Pour découvrir les solutions techniques de demain, RDV aux éditions d'ARCHITECT AT WORK France : Marseille en juin, Paris en octobre – infos sur [www.architectatwork.fr](http://www.architectatwork.fr)



## Publi-rédactionnel

## Découvrez le parcours RT 2012 du GEPA



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la réglementation thermique 2012 est applicable partout, imposant aux architectes de nouvelles exigences et de nouveaux modes de calcul.

Le GEPA vous propose un parcours RT 2012, modulable selon vos besoins :

- **RT 2012 – Ce qui change** : pour découvrir et comprendre l'intégralité des changements induits par la mise en place de la réglementation (niveau 1 – Fondamentaux)
- **RT 2012 – Vocabulaire et calculs** : pour acquérir un vocabulaire commun avec le thermicien et effectuer soi-même des calculs simples (niveau 2 – Approfondissements)



- **RT 2012 – Les nouvelles déclarations** : pour être capable de renseigner des attestations de prise en compte de la réglementation thermique (niveau 2 – Approfondissements)
- **RT 2012 – Quels équipements ?** : pour trouver des réponses innovantes aux faibles besoins en chauffage (niveau 3 – Expertise)



Sur le thème de la RT 2012, le GEPA a donné la préférence à un formateur architecte, Jacques Allier plutôt qu'à un ingénieur ou un thermicien. Ce choix peut paraître étonnant au premier abord, mais est fondé sur la vocation première du GEPA : former avant tout les architectes, par les architectes.

*"Ces connaissances thermiques, j'ai pu les acquérir tout au long de ma pratique d'architecte. Je les ai remises à ma "sauce archi" et suis maintenant capable de les restituer aux confrères, en parlant le même langage. Les architectes savent gérer le flou, l'imprécis. Ils veulent savoir si leur projet en phase APS va dans le bon sens, réglementairement parlant. Ils ne s'attendent pas à une réponse précise. Les ingénieurs et thermiciens ne donnent eux, que des réponses précises. Moi, j'ai choisi de ne pas donner de recettes miracles. Je transfère mes connaissances et j'aide les architectes à gérer la transition et à devenir autonomes sur le sujet de la RT 2012. Au cours de la formation, nous leur remettons de nombreux modèles (conventions, contrats, guides d'usage, etc.) qu'ils peuvent ensuite réutiliser dans leur quotidien".*

*niens et thermiciens ne donnent eux, que des réponses précises. Moi, j'ai choisi de ne pas donner de recettes miracles. Je transfère mes connaissances et j'aide les architectes à gérer la transition et à devenir autonomes sur le sujet de la RT 2012. Au cours de la formation, nous leur remettons de nombreux modèles (conventions, contrats, guides d'usage, etc.) qu'ils peuvent ensuite réutiliser dans leur quotidien".*

# LES VŒUX DE L'UNSF 2013

Le 24 janvier dernier, les adhérents et partenaires de l'Unsf se sont réunis nombreux au siège de l'Union pour partager un moment de convivialité à l'occasion de la nouvelle année. C'est avec un discours très positif, rappelant le rôle clé de l'architecte dans le secteur du cadre de vie, que la présidente nationale a adressé ses vœux à la profession. Extraits.



“Nous ne vivons pas une crise économique car une “crise” se caractérise par sa durée éphémère, la longévité de celle-ci traduit une **évolution de la société**. Nous devons donc nous attacher à être acteurs de cette démarche.

À l'aube de cette nouvelle année qui nous réunit ce soir, je formule des vœux **qui s'inscrivent dans le changement et la durée**, et qui seront **porteurs de qualité de vie, d'espace et d'économies**.

- L'architecture n'est pas l'apanage de quelques privilégiés, c'est **un droit pour chaque citoyen d'avoir ce cadre de vie de qualité**. Ne limitons pas les constructions à quelques projets phares mais au contraire, **construisons plus et bien, pour tous**.
- Les adhérents de l'Unsf sont majoritairement des **architectes du quotidien**, comme le sont nos médecins généralistes. **Sachons les mettre en valeur**, comme le fait l'Unsf avec son Prix du projet citoyen ou sa revue **Passion Architecture**.
- Une **rémunération au juste prix** des prestations de maîtrise d'œuvre est un **gage d'économie** sur la durée de vie du

bâtiment. Arrêtons les travaux supplémentaires dus à des études insuffisantes car sous-payées et des coûts de maintenance trop élevés car non étudiés.

- Une **réhabilitation** menée par un architecte est un **gage de qualité**, car au-delà des réductions énergétiques, il améliorera le cadre de vie de l'usager et son patrimoine : **il fera de la rénovation durable**.

**UN ARCHITECTE, C'EST TOUJOURS UNE ÉCONOMIE.**

C'est donc **une année de renouveau que je vous propose**. Elle est à construire **pratiquement, professionnellement et politiquement**. Voilà le PPP auquel nous adhérons.

**Au nom de tout le bureau national**, je vous souhaite à tous **une excellente année 2013, emplie de joie et de poésie.**”

Retrouvez l'intégralité du discours sur le site [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr) ▲

→→→ **MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE**  
Présidente de l'Unsf

## PARTICIPEZ AU PRIX DU PROJET CITOYEN 2013 !

Ce prix récompense la concertation réussie pour la réalisation d'un projet architectural entre maître d'ouvrage, architecte – maître d'œuvre et usager – citoyen.



### CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qui peut participer ?

Une équipe réunissant :

- Le maître d'ouvrage : collectivité, bailleur, maître d'ouvrage privé, comité de quartiers, association,
- Le maître d'usage : utilisateur, habitant, résident,
- Le maître d'œuvre : représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de paysagiste, urbaniste, scénographe.

#### INSCRIPTION

**Étape 1** : Dès maintenant, envoyez votre demande de participation en nous retournant le bulletin téléchargeable sur le site de l'Unsf :

<http://syndicat-architectes.fr/>

**Étape 2** : Pour le 30 juin 2013, envoyez votre dossier de candidature complet, également téléchargeable à partir du même lien

**Étape 3** : Sélection des projets : délibération du jury début du second semestre 2013

**Étape 4** : Remise du prix lors de notre congrès de Paris à l'automne 2013

#### VALORISATION DU PROJET

→ Le lauréat reçoit le Trophée symbolisant le Prix du Projet Citoyen 2013.

→ Un reportage photographique est offert par l'agence VU'.

→ Le projet lauréat bénéficie de publications dans la presse professionnelle.

→ Le lauréat préside le jury du Prix du Projet Citoyen 2014.

# LE SA13 S'ENGAGE

## POUR LA CONSTRUCTION DE LA GRANDE MÉTROPOLE MARSEILLAISE

Défense de son pré carré, guerres de territoires, division des cités... Cette description ne dépeint pas exclusivement les règlements de comptes présentés le soir au journal télévisé, elle reflète aussi la politique urbaine de notre région.



**SYNDICAT DES ARCHITECTES**  
Bouches-du-Rhône

De par son histoire, notre territoire s'est édifié sur la division et le morcellement : division géographique et morcellement politique (1 département pour 7 communautés d'agglomération). Chaque ville s'est construite l'une à côté de l'autre, au mieux en s'ignorant, au pire en se défiant. Là où le cloisonnement est la règle, les liens sont devenus l'exception. En l'absence d'une volonté réelle de coopération, ces politiques de ville ont abouti à une situation auto-destructrice.

Depuis des années, architectes, urbanistes, sociologues et autres acteurs de la Ville s'époumonent et s'activent pour sauver le territoire. Ils alertent les élus sur l'urgence d'une politique urbaine globale, non consommatrice des espaces naturels et agricoles. En effet, comment peut-on comprendre l'absence d'une vision territoriale alors que chaque jour, ledit territoire est parcouru dans sa totalité par ses habitants ? Nos villes doivent arrêter de travailler à la carte en pensant à leurs intérêts propres. Il est temps de réfléchir aux intérêts collectifs et aux 1.8 million d'habitants de notre aire urbaine qui partagent un destin commun.

Aujourd'hui, une opportunité s'offre à nous. Une opportunité porteuse d'espoir : la métropole. La métropole est à l'échelle d'une harmonisation et d'une collaboration vitale. La métropole est notre chance pour réfléchir à plusieurs questions essentielles: transports, logements, enseignement et développement économique. La métropole est la locomotive qui positionnera nos cités sur la carte et pourra tirer cet ensemble vers des lendemains vertueux. Nous, le syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône et acteurs permanents de la ville et du territoire, nous nous positionnons pour ce projet d'avenir. Nous souhaitons une métropole politique, sociale et économique, qui de fait est déjà vécue par tous

“**LA MÉTROPOLE EST LA LOCOMOTIVE QUI POSITIONNERA NOS CITÉS SUR LA CARTE ET POURRA TIRER CET ENSEMBLE VERS DES LENDEMAINS VERTUEUX. NOUS, LE SYNDICAT DES ARCHITECTES DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET ACTEURS PERMANENTS DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE, NOUS NOUS POSITIONNONS POUR CE PROJET D'AVENIR.**”

les habitants. Les joutes entre pro et anti-métropole positionnent enfin le débat sur la place publique et engagent la société civile à réfléchir sur son futur. Un futur qui, nous le croyons, peut-être partagé par tous.

En parlant d'un futur possible pour tous, Marseille Provence 2013 a été inauguré le week-end du 12 janvier dernier comme capitale européenne de la culture. En deux jours, 450 000 personnes ont déambulé dans les rues de Marseille, 35 000 à Aix et 20 000 à Arles.

Au-delà de quelques couacs organisationnels, l'événement fut sans conteste une réussite populaire, du jamais vu depuis la Libération. L'appropriation des lieux culturels et urbains, le mélange des habitants venant de plusieurs localités renvoyaient à une envie de partage. Habituellement si réticente à la pluie, une foule provençale s'est promenade joyeusement le samedi soir à la découverte des nouveaux musées et autres espaces publics. Le dimanche,

des trombes d'eau ne dissuadèrent pas les badauds de parcourir leur quartier à la recherche d'indices dans une chasse au "13" d'or réussie.

Pendant ces deux jours, les habitants ont envoyé un message fort : le besoin de vivre ensemble dans la totalité de leur territoire.

Si Marseille est la capitale européenne de la culture, 2013 sera, nous l'espérons aussi, l'année de notre métropole !

Pour en savoir plus : [www.sa13.org](http://www.sa13.org) ▲

→→→ **STANISLAS ZAKARIAN**  
porte-parole du SA13



VIE SYNDICALE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)

# L'ASSOCIATION "DEVENIR"

## À AIX-EN-PROVENCE

Depuis 2009, à Aix-en-Provence, plus de 80 architectes et urbanistes ont décidé de se réunir régulièrement pour réfléchir et soumettre des propositions sur le "devenir" de leur ville.

8 | PASSION ARCHITECTURE | N° 44 | AVRIL 2013

Celle-ci ne manque pas d'atouts : un centre ancien classé secteur sauvegardé d'une richesse urbanistique et architecturale remarquable, un site et des paysages uniques dont la colline Sainte Victoire, une activité économique soutenue, une qualité de vie appréciée.

Oui, mais...

Depuis 50 ans, la conception urbaine basée sur la monofonctionnalité et des déplacements essentiellement en voiture ont provoqué un étalement urbain sur plus de 3 000 hectares. Les premiers symptômes apparaissent : de graves difficultés de déplacement, une pollution atmosphérique dépassant largement les seuils autorisés.

Le fait d'opportunités foncières ne construit pas un véritable projet de ville. On s'éloigne toujours plus de la ville, vers des quartiers sans organisation, aux voiries gourmandes, dans des résidences clôturées, "digicodées", isolées et dont le coût est considérable en terme d'équipements.

Les architectes et urbanistes de l'association "Devenir" ont alerté les élus et les techniciens de la ville. Les CIQ (comités d'intérêt de quartier) et l'association "Devenir" dialoguent et réfléchissent désormais ensemble. La qualité architecturale (le patrimoine de demain) est aussi une de leur préoccupation : incertaine, elle oscille trop souvent entre pastiche et prétention.

Les territoires sur lesquels réfléchit l'association s'étendent au Pays d'Aix et à la métropole dont l'État semble se précoc-

cuper désormais. La ville d'Aix-en-Provence est bien partie prenante d'un territoire plus vaste autour de Marseille et des communes environnantes.

Les adhérents de l'association développent des actions de réflexion dans le cadre d'ateliers urbains de quartier (Encagnane, le Sud-Ouest et sur la première couronne) sur le thème des transports ou du renouvellement urbain.

Le débat est également ouvert au public lors des conférences organisées à la Fondation Vasarely (Michel Cantal Dupart, François Leclercq, Bertrand Warnier, Thierry Paquot, RCR Architectes, Michel Peraldi, Philippe Langevin, René Borruet).

Du 6 au 13 avril prochains, la troisième édition de l'Atelier Urbain Aix 2040 se déroulera à la Fondation Vasarely, un workshop accueillant une quarantaine de participants, étudiants et professionnels, qui proposeront des solutions pour l'évolution de la zone périurbaine Sud-Ouest avec une préoccupation métropolitaine. Cet atelier s'achèvera par une journée publique de présentation des projets et de débats.

Cette mobilisation citoyenne de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme s'enracine petit à petit. Elle prône des changements radicaux dans la conception du développement de la ville : l'arrêt de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la promotion de la mixité fonctionnelle et sociale, la prise en compte des accords du Grenelle de l'Environnement, la mise en place de transports en commun efficaces et non polluants, le retour au plaisir de la marche à pied.

L'association souhaite la création d'un atelier de l'architecture et de la ville, lieu officiel de concertation et d'expression pour les habitants, les professionnels et les élus qui aspirent à une ville plus humaine, plus harmonieuse, plus solidaire. ▲



Atelier Urbain Aix 2040  
Édition 2012



L'atelier se déroule à la Fondation Vasarely.

→→→ **JACQUES FRADIN**  
architecte, président de l'Association "Devenir"



# Les indemnités de fin de carrière (IFC) : optimiser leur gestion tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux ?

## Paroles croisées

**YVES LE NAIL**, Directeur Epargne Individuelle et Collective, groupe Humanis

**MARYLINE FLEURENT**, responsable du développement des CCN, groupe Malakoff Médéric

### INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, QUELLE OBLIGATION POUR L'ENTREPRISE ?

M. F : Depuis 1978, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités de fin de carrière à ses collaborateurs partant à la retraite (et ayant au moins 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise). Calculées en fonction de la rémunération et de l'ancienneté de chaque salarié, les IFC peuvent représenter\* plusieurs mois de salaire brut auxquels peuvent s'ajouter les charges sociales patronales. Ce montant peut être plus élevé selon les dispositions fixées par l'Accord d'entreprise ou la Convention Collective dont dépend l'entreprise.

### COMMENT L'ALLONGEMENT DE CARRIÈRE IMPACTE-T-IL LES ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR ?

Y. L. N : L'allongement de la carrière professionnelle des salariés, induit par la dernière réforme des retraites, entraîne une augmentation du montant des indemnités de fin de carrière à la charge de l'entreprise.

En effet, depuis l'adoption de la loi avançant à 2017 l'âge d'ouverture des droits à 62 ans, la carrière professionnelle est plus longue et les IFC à verser à chaque salarié deviennent ainsi plus élevées. Les nombreux départs à la retraite de la génération baby-boom vont multiplier d'autant le montant de cette charge financière supplémentaire. Ainsi dans les dix ans à venir, 30 % de la population active va partir en retraite.

**Pour s'éviter de mauvaises surprises, les entreprises ont d'ores et déjà tout intérêt à évaluer le montant prévisionnel des IFC et à trouver des solutions pour les financer et en optimiser fiscalement la gestion.**

### QUELLES SOLUTIONS POUR GÉRER LES IFC ?

M. F : Avant tout, l'entreprise doit évaluer (ou réévaluer) ses engagements sociaux. Cette évaluation lui donnera une vision réaliste des charges à prévoir pour les années à venir et lui permettra de choisir, en toute connaissance de cause, la solution pour financer les indemnités de fin de carrière.

**Solution 1 : Régler les IFC sans provisionner.** Dans ce cas, au moment d'un départ en retraite l'entreprise se sert sur sa trésorerie en prenant le risque de la déséquilibrer.

**Solution 2 : Provisionner en interne.** L'entreprise anticipe ces dépenses et constitue des dotations aux provisions. Dans ce

cas, ces provisions ne sont pas déductibles du bénéfice fiscal de l'entreprise et les éventuels produits financiers dégagés pour financer les IFC sont assujettis à l'impôt.

**Solution 3 : Provisionner en externe.** L'entreprise, en externalisant la gestion des IFC, optimise sa gestion de ce passif social et lisse sa trésorerie tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

### POURQUOI EXTERNALISER LA GESTION DES IFC ?

Y. L. N : Si l'entreprise choisit de provisionner en externe, elle simplifie ses démarches et allège sa gestion.

L'organisme qui se charge de la gestion des IFC pourra réaliser l'audit des engagements sociaux (elle le fait généralement gratuitement).

De plus, les versements réalisés sur un contrat destiné au financement des IFC permettent à l'entreprise de lisser cette charge et de **bénéficier d'avantages fiscaux auxquels elle n'aurait pas eu droit en provisionnant en interne.** En effet, les versements effectués dans le cadre de ce contrat sont déductibles de l'impôt sur les bénéfices, sont exonérés de la taxe sur les salaires et ne supportent aucune charge sociale ou fiscale. De plus, les produits financiers dégagés par le fonds constitué sont exonérés d'impôts et viennent couvrir une partie du financement incombant à l'entreprise.

Au moment d'un départ à la retraite, il suffit à l'entreprise de s'adresser à cet organisme pour recevoir le montant nécessaire aux règlements des IFC.

**POUR EN SAVOIR PLUS, contactez les spécialistes du régime santé prévoyance de votre convention collective :**



**APRIONIS DIRECT PME**  
Groupe Humanis  
apronis-direct-pme@apronis.fr



**MARYLINE FLEURENT**  
Groupe Malakoff Médéric  
mfleurent@malakoffmederic.com

**malakoff médéric**  
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

\* En effet lorsque seules les dispositions du Code du Travail s'appliquent, l'indemnité maximum est de 2 mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté.

BON SENS

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)

# VALEUR SOCIALE DES FORMATIONS

## POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

Dans toutes les sociétés organisées, la formation joue un rôle social puisqu'elle donne aux citoyens des connaissances et des outils de réflexion qui leur permettent d'être des acteurs éclairés et pas seulement les exécutants passifs du poste auquel d'autres les ont assignés.  
Et on peut penser que la société y trouve avantage si, grâce à la formation, le plus grand nombre de ses membres a pu participer aux choix et à l'organisation de la vie collective!  
Parce que *Passion Architecture* est la revue de l'Unsa et donc des architectes, nous allons montrer que les formations de ceux-ci ont un rôle social particulièrement important, en raison même de la valeur sociale exceptionnelle du métier d'architecte.

### PRÉAMBULE

Les architectes "bénéficient" désormais de trois formations aussi indispensables les unes que les autres :

- l'école d'architecture jusqu'au diplôme,
- la période d'insertion et de formation professionnalisante pour acquérir l'"habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre" (ou HMONP),
- la formation tout au long de la vie professionnelle.

Il convient de préciser que la présente étude vise les architectes qui ont choisi la "maîtrise d'œuvre" : il serait impossible d'analyser valablement et en même temps toutes les activités qu'un diplômé en architecture peut exercer, qui sont d'une extrême variété<sup>2</sup>, et qui ne sont même pas cantonnées au domaine de la création du cadre de vie<sup>3</sup>.

Il est nécessaire :

- d'abord de rappeler la valeur sociale exceptionnelle du métier d'architecte,
- et de montrer ensuite comment les formations de l'architecte doivent conduire celui-ci à être digne des conséquences sociales dudit métier.

Et, pour éviter toute critique de fatuité et d'aveuglement, reconnaissons d'emblée que d'autres professions peuvent s'enorgueillir d'un rôle social important : on pensera naturellement aux dirigeants politiques, ou au monde médical, ou aux juges, etc.

### 1 - LE MÉTIER D'ARCHITECTE EST EXCEPTIONNEL

On a déjà écrit que si la plupart des arts nécessitaient une démarche volontaire, personne ne pouvait "éviter" l'architecture qui constitue le cadre quasi permanent de nos vies.

Les architectes qui sont en charge de sa création ont donc des responsabilités énormes, sans pour autant oublier les rôles de tous les autres acteurs du bâtiment et des travaux publics, à commencer par les maîtres d'ouvrage à l'origine de toute réalisation.

L'architecture se distingue de la "construction"<sup>4</sup> par le nombre et la diversité des valeurs, des savoirs et des réflexions qui conduisent à sa conception et à sa réalisation :

- l'architecte doit prendre en compte toutes les valeurs (notamment culturelles et sociales) que les nations ont reconnues, l'évolution de ces valeurs au fil du temps, voire leurs distinctions d'un pays à l'autre ;
- l'architecte doit être capable de tirer profit de tous les savoirs qu'il a acquis au cours de ses formations : histoire et arts, urbanisme et territoires, sociologie et démographie, ergonomie et confort, hygiène et santé, acoustique et lumière, environnement et maîtrise des énergies et des pollutions, techniques constructives et cycle de vie des matériaux, économie, législation et règles normatives, etc<sup>5</sup>;
- parce que d'une manière générale, l'architecture s'insère dans des ensembles beaucoup plus vastes, l'architecte doit être capable de penser chaque projet en relation avec toutes les autres composantes du quartier et de la ville : services publics, habitat, lieux de culture, enseignement, loisirs, santé, sports, tertiaire, industrie, infrastructure, transports, gestion des espaces naturels, voire l'agriculture ou l'élevage, etc.

Pour rendre cohérent dans un projet tout ce qui vient d'être énuméré, l'architecte doit être un perpétuel "chercheur" ; et même plus qu'un chercheur, il doit être un "trouveur", puisque chacun de ses projets est une proposition de solution en direction de ses clients et de la collectivité.

Pour que ses propositions aient une suite, d'ailleurs fréquemment améliorée par le dialogue avec les intervenants adéquats, l'architecte doit être capable de "faire partager l'architecture", car, *in fine*, c'est "ensemble" qu'on réalisera l'ouvrage ou l'équipement.

Et on n'oubliera jamais que, si on peut renoncer à jouer une œuvre théâtrale ou musicale, cacher dans des réserves obscures la sculpture ou la peinture, ou laisser s'empoussiérer

## LA FORMATION INITIALE DES ARCHITECTES, QUI DOIT LEUR DONNER LES ATOUTS POUR FAÇONNER LE CADRE DE VIE, A UNE VALEUR SOCIALE DIFFICILEMENT CONTESTABLE.

les livres des bibliothèques, l'architecture s'imposera à la société pour des décennies, voire des siècles.

Il n'est guère besoin "d'en rajouter", pour se convaincre du rôle social de l'exercice professionnel de l'architecte maître d'œuvre, et donc d'abord "concepteur".

### 2 - LES FORMATIONS DE L'ARCHITECTE 2.1 - LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

L'enseignement de l'architecture a un privilège, celui de commencer par ce qui est le plus passionnant dans des études de haut niveau ; l'enseignement doit en effet :

- donner une "culture" concernant toutes les facettes de la vie en société : on n'énumèrera pas une seconde fois toutes les connaissances utiles, citées au §1 ;
- donner les premiers atouts sur l'urbanisme, la ville et les territoires ;
- faire comprendre les objectifs majeurs de toutes les réalisations, assignés de plus en plus précisément par des textes réglementaires ou normatifs : le développement soutenable ou la prise en compte de tous les handicaps ne sont que les dernières exigences lourdement réglementées, mais elles n'ont en rien effacé toutes les autres exigences, telles que les sécurités de toutes natures imposées selon les types de bâtiment, y compris face aux risques naturels ;
- enseigner les "matières premières" de la construction (modes constructifs, matériaux, outils) ;
- et, en plus de tout ce qui précède, stimuler le talent, l'imagination et la créativité des élèves, tout en les entraînant à la réflexion et aux efforts de synthèse (prise en compte des objectifs et des contraintes d'un programme et de son contexte).

La formation initiale des architectes, qui doit leur donner les atouts pour façonner le cadre de vie, a donc une valeur sociale difficilement contestable.

### 2.2 - L'INSERTION ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNALISANTS

La profession d'architecte et sa tutelle, conscientes que l'architecte maître d'œuvre exerce une profession parmi les plus difficiles avec d'énormes responsabilités (pour eux, pour leurs clients, pour la collectivité et, *in fine*, pour toute la profession), ont enfin compris que les architectes devaient disposer d'un professionnalisme hors pair qui ne pouvait s'acquérir directement et totalement "à l'école"<sup>6</sup>.

L'HMONP ou "habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre", imposée légalement depuis 2005<sup>7</sup>, comporte donc une période d'activité dans une structure d'architecture et des enseignements professionnalisants.

C'est cette juxtaposition qui permet aux enseignements d'être assimilés convenablement par les jeunes diplômés : voir les raisons dans *Passion Architecture* n°35, page 26 et 27 "Vous avez dit professionnalisation ?".

Puisque l'HMONP autorise l'architecte, même seul, à assumer toutes les responsabilités de sa "production", il est indispensable qu'il maîtrise tous les savoirs utiles.

"Maîtriser" ne signifie pas "connaître totalement toutes les règles, normes, méthodes de calcul, etc", mais l'architecte doit savoir qu'elles existent (savoir aussi les retrouver "à jour"), – et en comprendre le sens et la portée, pour décider sur quels domaines il devra éventuellement se faire assister par des spécialistes plus "sachants" que lui.

La valeur sociale des formations pour l'HMONP et de la période d'insertion dans une structure d'architecture est indéniable, puisque, d'une part, elle doit donner aux clients des architectes une garantie de bonne conception et de bonne conduite de leurs projets, mais elle doit aussi garantir à la société que les œuvres créées seront dignes du patrimoine naturel et bâti dans lequel chaque construction, chaque aménagement s'insère pour des décennies ou des siècles.

On regrettera néanmoins une nouvelle fois que le manque de moyens assignés par l'État à l'HMONP en restreigne la durée et surtout le nombre d'heures d'enseignement professionnalisant (150 heures au lieu des 400 ou 500 heures nécessaires) !

- 1) Hélas, on ne sait pas éviter la contre-performance ou le mauvais usage des enseignements : cyber délinquance ou formation au terrorisme, par exemple.
- 2) Il faut rappeler que l'exercice de la plupart des activités nécessite des apprentissages appropriés et sont soumis aux règles propres desdits métiers, règles souvent bien différentes (voire incompatibles) de celles imposées par le code des devoirs professionnels des architectes qui ont choisi l'exercice réglementé de la maîtrise d'œuvre.
- 3) L'architecte "diplômé" est libre de ses choix professionnels et les instances d'architectes n'ont pas vocation à lui imposer quoi que ce soit s'il a décidé de s'impliquer totalement dans une carrière politique, ou de devenir designer automobile, ou... viticulteur !
- 4) "Savoir construire" est nécessaire mais n'est pas suffisant : une "construction" qui ne serait satisfaisante que techniquement peut être rejetée par ses utilisateurs et défigurer un quartier !
- 5) On peut penser que cette diversité est spécifique des études d'architecture.
- 6) Précédemment, toutes les tentatives de conforter et compléter les études proprement dites ont échoué d'où la nécessité d'une période d'emploi-formation professionnalisante post-école, dont le principe a été confirmé par l'Ordre et les syndicats en 2004 : *Livre Blanc des architectes*, pages 24 et 25.
- 7) L'HMONP est entrée dans la loi de 77 sur l'architecture avec l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 (art. 3)

### 2.3 - LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Nous sommes dans une civilisation et à une époque où tout évolue de plus en plus vite : les modalités de la vie en société ; les besoins et les aspirations des êtres humains ; le partage des richesses naturelles ; la nature et l'affectation des moyens techniques et financiers ; les règles propres à chaque pays ou ensemble de pays, et, *in fine*, les obligations et responsabilités qui en découlent pour ceux qui ont le privilège de créer pour les autres.

Tout au long de leur exercice professionnel, les architectes doivent donc actualiser leurs connaissances et acquérir celles nouvellement nécessaires. Mais quand les savoirs portent sur autant de thèmes que ceux qui concernent "l'architecture", **les professionnels ne peuvent prétendre les acquérir seuls, ou par la simple pratique<sup>8</sup>.**

Si les architectes veulent continuer de mériter la confiance du législateur (loi de 1977), ils doivent entrer tête baissée dans la formation continue qui assurera non seulement la permanence, mais aussi l'accroissement constant des savoirs utiles à la création du cadre de vie.

### 3 - CONCLUSION

Quand on analyse, même sommairement, toutes les qualités et performances que devraient réunir les "œuvres d'architecture", on prend conscience du **rôle essentiel des trois formations successives de l'architecte**, qui viennent d'être justifiées.

Comme on l'a vu, les formations des architectes sont importantes d'abord au bénéfice de leurs **clients**, utilisateurs de longue durée.

Elles le sont au bénéfice de la **collectivité** puisque chaque bâtiment nouveau devient un maillon de notre patrimoine.

Elles le sont pour **l'architecte** lui-même qui a besoin de tous les atouts pour faire, si possible, un "sans faute", d'autant plus difficile que chacune de ses créations est singulière<sup>9</sup>.

Elles le sont finalement pour la **profession** toute entière qui doit pouvoir faire état des réussites de ses membres, mais peut aussi lourdement pâtir des erreurs de quelques-uns.

La conclusion est simple : confortons les trois formations des architectes.

Malgré cela, les formations ne peuvent tout donner, encore faut-il que les maîtres d'ouvrage, eux aussi, aient donné à l'architecte les moyens de bien les servir.

Ceci est une autre histoire, souvent évoquée, pas encore résolue, hélas. ▲

**8)** C'est la raison pour laquelle depuis une douzaine d'années, l'Unfsa ne cesse de réclamer à son ministère de tutelle et à l'Ordre la sanctionnement des professionnels qui négligent l'obligation d'amélioration de leurs compétences prévue par l'article 4 du code des devoirs professionnels. Cela avait été acté par l'Ordre et les syndicats en 2004 : livre blanc, page 26, 19<sup>e</sup> proposition. Neuf ans déjà !

**9)** Singularité ? Au minimum, par le simple fait que deux sites d'implantation ne sont jamais identiques.

→→→ **GILBERT RAMUS**  
architecte, membre de la commission  
juridique de l'Unfsa



# Bois | Forum Construction Beaune 2013

3<sup>ème</sup> Forum International  
Bois Construction  
Beaune, France

Palais des Congrès  
25 et 26 avril 2013

[www.forum-boisconstruction.com](http://www.forum-boisconstruction.com)  
[info@forum-boisconstruction.com](mailto:info@forum-boisconstruction.com)

Nicole Valkyser Bergmann  
+ 33 6 85 41 96 91

Session de formation & tarif préférentiel pour les architectes partenaires

# LA FORMATION DES ARCHITECTES

Le "bon sens" de Gilbert Ramus démontre l'importance des formations des architectes au bénéfice de la qualité de vie de nos concitoyens et introduit parfaitement le dossier spécial "formation".

Pourquoi ce dossier ?

- La formation initiale fait l'objet d'une vaste concertation nationale, au sein de laquelle les professionnels peuvent s'exprimer, et nous le faisons.
- Nos diplômes doivent pouvoir être reconnus non seulement en Europe mais dans tous les pays, et pour cela leur contenu et leur durée, licence d'exercice comprise, doivent en être en phase avec les recommandations de l'UIA (Union Internationale des Architectes)
- La HMONP dans sa forme actuelle montre ses limites. Reprenons ce que les professionnels avaient réclamé : une formation en adéquation avec l'exercice futur de la maîtrise d'œuvre. Elle passe par un contenu méthodique (comme le "Carnet métier architecte"<sup>1</sup> établi par la profession) et une durée appropriée.
- La formation continue ne peut être qu'un simple vœu : l'Unsa réclame le contrôle de la formation continue par l'architecte et son entreprise.

<sup>1</sup> "Carnet métier architecte" téléchargeable sur les sites [www.unsfa.com](http://www.unsfa.com) et [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr) en rubrique "profession"

Ce dossier a été réalisé par Michel Jarleton et Marie-Françoise Manière, avec le concours de : Jean-Michel Dresse, Albert Dubler, Philippe Klein, Ian Pritchard, Gilbert Ramus, Jean-Claude Sauvage et Ewa Struzynska.



# LA FORMATION INITIALE

Suite à l'annonce faite lors de la Biennale de Venise, fin août 2012, Aurélie Filippetti a lancé une concertation associant l'ensemble des acteurs des écoles (enseignants, personnels administratifs, étudiants), les représentants de la profession d'architecte, les maîtres d'ouvrage publics et privés, les collectivités territoriales, la société civile.

Elle doit aboutir fin mars 2013 à une analyse prospective de l'enseignement et de la recherche en architecture, et à des propositions d'évolution à plusieurs échéances : le triennal budgétaire, les cinq ans de la mandature présidentielle et les dix années à venir.

Le calendrier de réalisation de *Passion Architecture* et celui de la remise du rapport de concertation se chevauchant, nous ne pouvons aujourd'hui qu'espérer que le contenu du rapport prendra largement en compte nos propositions.

Outre la tenue de comités nationaux et régionaux, cette concertation a fait l'objet d'auditions et de contributions écrites de différents acteurs, qui sont consultables en ligne :

[www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Architecture/Concertation-sur-l-enseignement-et-la-recherche](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Architecture/Concertation-sur-l-enseignement-et-la-recherche)

## ■ RAPPEL SUR LES ÉTUDES ACTUELLES :

Après la séparation de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) en 1968, les études d'architecture sont demeurées sous la tutelle du ministère de la Culture. Année après année, ministre après ministre, notre tutelle a aisément oublié de s'intéresser à l'architecture contemporaine et donc à son enseignement.

Résultat : le budget moyen consacré à la formation des futurs architectes est parmi les plus faibles de l'enseignement supérieur. La pertinence des outils d'enseignement et l'excellence spécifique des formateurs font souvent défaut. L'enseignement de l'architecture, trop souvent isolé, ne peut pas bénéficier de la mutualisation de moyens et d'économies d'échelle. Lors du passage au système LMD, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture ENSA ne se sont pas toutes dotées d'un volet doctorat à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'un cycle de recherche.

Alors que l'acte de construire requiert de plus en plus de compétences transversales et engage toujours plus fortement les responsabilités de l'architecte, l'enseignement devrait favoriser les échanges des savoirs et des pratiques ainsi que le partage d'outils pertinents et d'acteurs compétents. La formation doit apprendre aux architectes à œuvrer dans la pluridisciplinarité ouverte au-delà des seuls aspects techniques.

### DÉROULÉ DES ÉTUDES ACTUELLES :

#### → Admissions dans les écoles

La sélection d'entrée est différente dans chaque école, et acte un *numerus clausus* qui est fonction des capacités d'accueil



© FT/MCC



Réunion du comité d'orientation sur l'enseignement et la recherche en architecture, instauré par Aurélie Filippetti et présidé par Vincent Feltesse.

de chaque ENSA sans réflexion sur le nombre d'architectes à former au niveau national (le nombre d'architectes par habitant est, en France, l'un des plus bas d'Europe).

Elle conduit les postulants à tenter leurs chances "tous azimuts", sans confronter leurs aspirations avec la spécificité de chaque école. Cette situation favorise la dispersion anarchique des étudiants sur le territoire sans maîtriser les conséquences économiques résultant de l'éloignement des facilités familiales. On peut s'interroger sur la réelle fonction pédagogique des préparations à ces "concours" d'entrée qui constituent, en outre, une sélection sociale.

Il serait pertinent :

- d'adapter le nombre des étudiants en première année à celui des diplômés en architecture nécessaires à la société,
- de répartir les étudiants en fonction d'une grille de critères appropriés, objectifs et opérationnels comme : résultats aux tests et dossier scolaire, liste de choix du postulant, capacité d'accueil des ENSA, bourses...

#### → Le premier cycle (Licence)

Le diplôme délivré à l'issue de la licence ne crée pas de passerelles intéressantes vers d'autres enseignements. Elles favoriseraient pourtant la diffusion de la culture architecturale et participeraient à l'ouverture sur d'autres modes d'exercice et débouchés professionnels.





**SARAH BREHONNET**  
étudiante siégeant au comité national

La France forme des architectes compétents, cependant je relève des insuffisances dans notre formation. Tout d'abord, c'est la moins financée de l'enseignement supérieur, et ce manque de moyens affecte forcément la vie étudiante que ce soit pour la pédagogie, la recherche (statut précaire de certains enseignants) ou la vétusté de certaines écoles.

Ensuite, une place trop faible est accordée aux stages, puisque seulement 14 semaines de stage sont obligatoires durant les 5 années du cursus. Les études d'architecture sont censées

offrir un parcours professionnalisant, néanmoins quelle place est réservée à l'alternance ? C'est pourtant une formule qui permet de financer ses études et d'acquérir une expérience professionnelle.

Enfin, notre formation est singulière, car nous sommes le seul pays où la formation au métier d'architecte, rattachée au ministère de la Culture, est distincte du reste de l'enseignement supérieur. Si, dès le début de nos études, nous étions mieux intégrés au reste de l'enseignement supérieur, notre profession serait moins méconnue du grand public (90 % des maisons individuelles se font sans l'intervention d'un architecte). Ce rapprochement nous garantirait aussi de nouveaux droits (arrêtés licence, carte d'étudiant identique aux autres, resto U, etc).

Cependant, je me félicite que M<sup>me</sup> Filippetti s'empare de la question de notre formation via une vaste concertation, et j'espère que les résultats seront à la hauteur de nos attentes.



### → Le deuxième cycle (Master)

Le projet architectural est au cœur du master. Il apporte une réponse au programme dans le respect de l'intérêt public. Le projet est un lien, une anticipation, un catalyseur d'évolution, et un acte culturel et artistique ancré dans une réalité contextuelle inflexible (urbanistique, économique et réglementaire). La spécificité du projet architectural est d'être transversale et synthétique. Le master doit permettre d'appréhender le contexte de la conception architecturale dans sa diversité, sa conduite depuis la demande jusqu'à la réalisation, sa décomposition par phase, son cadre juridique, les responsabilités qui lui sont liées.



Atelier "pierre" aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, février 2013

### → Le troisième cycle (Doctorat)

Le constat : il y a peu de doctorants, peu de moyens, peu d'échanges avec la profession, peu de diffusion, peu de reconnaissance. Les besoins : il faut plus d'interdisciplinarité et de transversalité, plus de lisibilité et de publication, des financements diversifiés, plus d'échanges avec la sphère architecturale professionnelle.



**MADAUD GATINEAU**  
architecte DE (2008), HMONP (2009), de l'ENSAPLV  
(École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette)

Si tôt obtenu mon diplôme d'Architecte Diplômé d'État, j'ai décidé de passer mon Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en mon Nom Propre.

Rapidement, je me suis rendue compte de l'ampleur des réglementations qui régissent notre profession, et que nous n'avions jamais appliqué sur nos projets.

Pour ne parler que de deux réglementations : l'accessibilité handicapée peut faire l'objet d'un apprentissage autonome, même si des pièges subsistent ; la sécurité incendie, quant à elle, est inabordable sans formation complémentaire.

De ce fait, les jeunes diplômés manquent d'autonomie. Pour ma part, j'ai la chance depuis quatre ans d'être salariée dans une agence, d'être formée par mes collègues et lors de stages de formation continue, mais je n'ai pas encore acquis toute la masse réglementaire de notre métier. Le contenu de nos études techniques, artistiques, culturelles, représente la richesse de notre métier.

Il est dommage de ne pas maîtriser les bases réglementaires à la sortie de nos études. Je pense que la liberté de conception ne peut commencer qu'une fois toutes les cartes en mains.

## LES DOUBLES CURSUS, LES TRANSFERTS

Les double cursus sont les prémices des interconnexions entre les enseignements et les diplômes.

L'étudiant issu d'un cursus différent doit pouvoir acquérir la maîtrise de la démarche du projet architectural. Cela ne peut se faire sans un minimum de temps de travail concret sur le projet et sans une mise en situation opérationnelle.

La culture architecturale doit être diffusée plus largement et plus profondément dans les autres champs de l'enseignement supérieur.

## LA TEMPORALITÉ DES ÉTUDES

La rigidité de l'organisation du cursus semble un frein aux adaptations et évolutions.

Le principe de formation en alternance, dont les modalités et le rythme restent à définir, semble de plus en plus faire consensus. Les étudiants parlent de césure d'un an permettant de découvrir une pratique et de confronter leurs acquis au contexte opérationnel.

Certains se demandent pourquoi ne pas effectuer un doctorat après quelques années de pratique.

Outre la source de revenus pour les étudiants, la pratique professionnelle, en cours de cursus, complète les acquis théoriques.

## LES CONTENUS PÉDAGOGIQUES ET LES ENSEIGNANTS

Un canevas national donne le cadre commun de l'enseignement de l'architecture à partir duquel chaque ENSA peut composer sa "couleur" spécifique. Au-delà de l'affichage de "façade", la base commune n'est pas toujours respectée. Par exemple, l'intervention sur l'existant est peu enseignée au regard des besoins de la société.

Les ENSA sont plus ou moins amenées à adapter le projet pédagogique aux profils des enseignants. Renforcer le volet recherche ne peut se faire sans adapter la formation et le statut des enseignants correspondants (enseignant/chercheur). Développer l'ancrage du projet dans le contexte réel nécessite que les enseignants soient eux-mêmes en prise directe avec cette réalité (enseignants praticiens, experts). Le recrutement serait plus homogène et plus performant en favorisant le partage d'expertise.

## ■ HABILITATION À LA MAÎTRISE D'OEUVRE EN NOM PROPRE (HMONP)

Après l'acquisition théorique des connaissances, le postulant architecte maître d'œuvre a, de tout temps, acquis le savoir-faire de son futur métier par un apprentissage en situation.

Jusqu'à la fin des années 80, le travail en dehors de l'école assurait une certaine indépendance tout en sécurisant l'initiation au métier. Rares alors, étaient les diplômés qui s'inscrivaient à l'Ordre sans de solides acquis pratiques. Par la suite, l'organisation des études est devenue plus rigoureuse et a demandé une assiduité interdisant tout parcours parallèle en milieu professionnel. Voulu ou non, cette situation a éloigné les étudiants du monde professionnel. Seuls, les enseignants-praticiens ont pu maintenir un lien ténu entre les deux univers.

IL EST DOMMAGE DE NE PAS MAÎTRISER LES BASES RÉGLEMENTAIRES À LA SORTIE DE NOS ÉTUDES, JE PENSE QUE LA LIBERTÉ DE CONCEPTION NE PEUT COMMENCER QU'UNE FOIS TOUTES LES CARTES EN MAINS.

En accord avec les recommandations et les pratiques européennes, nos représentations professionnelles ont demandé à ce que ce module se déroule sur deux années de formation spécifique, en accordant une large place à l'expérimentation en situation professionnelle et en s'appuyant sur le "Carnet métier architecte".

L'État n'a pas voulu entendre les propositions de la profession, et la HMONP a été créée sur une durée de 6 mois sous un intitulé dont la complexité n'est pas parvenue à cacher les multiples imperfections.

Comment imaginer, comment comprendre, que l'apprentissage du management du projet puisse se faire plus rapidement que le projet lui-même ?

Nous ne saurions admettre que l'architecte français puisse suivre une préparation moins sérieuse que ses collègues européens, qu'un avocat ou que de multiples professions dont la pratique est complexe.

Le système actuel ne convainc ni les étudiants ni les architectes. ▲



Créé en 2002 par le Département de l'Énergie des États-Unis (U.S. Department of Energy), le Solar Decathlon est une compétition internationale ouverte aux universités et aux grandes écoles du monde entier, qui leur permet de se mesurer autour d'un défi "Concevoir et construire une maison solaire autonome en énergie". Depuis 2010, le Solar Decathlon est également organisé en Europe toutes les années paires et se tiendra à Versailles en 2014.

L'heure est venue de faire évoluer cette formation professionnalisante vers une véritable licence d'exercice basée sur les expériences des pays voisins, en valorisant l'apprentissage et l'expérimentation indispensables au management de projet et d'agence.

Les validations des acquis de l'expérience (VAE) doivent être véritablement prises en compte.

L'enjeu de ces choix fondamentaux est la pérennité du métier d'architecte.

## PROPOSITION DE L'UNSA

**Unsa**  
L'UNION DES ARCHITECTES

L'Unsa représente des entreprises d'architecture de toutes tailles (de 0 à plus de 100 salariés) et sur tout le territoire national. Cette richesse nous permet une vision panoramique de l'exercice de la maîtrise d'œuvre, et de contribuer au débat lancé par le ministère par des propositions concrètes.

- Mettre en place un **carnet référentiel** uniformisant les acquis minimums entre les différentes écoles, permettant l'intégration d'**options spécifiques par école**, et faire évoluer régulièrement les enseignements "de base" en intégrant dès maintenant les formations relatives à la santé, et à la réhabilitation / rénovation durable, véritables enjeux des prochaines décennies.
  - Accentuer la **formation pluridisciplinaire** des études avec une **mise en situation réelle du projet**, et instaurer l'**interdisciplinarité** et le partage de moyens avec la pluralité de l'enseignement supérieur en intégrant des laboratoires de recherches pluridisciplinaires.
  - Créer des **passerelles** avec les enseignements des grandes écoles et des universités qui permettront aux étudiants des ENSA d'aller vers d'autres cursus avec validation des enseignements déjà acquis, notamment au niveau licence, et réciproquement.
  - Mettre en place des **doctorats professionnels** à vocation pluridisciplinaire comme ils se développent en Europe.
  - Proposer la possibilité de formation en alternance et/ou donner plus de souplesse au déroulé du cursus, ce qui ouvrirait les études à une plus grande mixité sociale, et une meilleure cohérence entre le contenu théorique et la pratique professionnelle.
  - Redéployer les écoles sur tout le territoire, ce qui permettrait un accès plus facile aux étudiants issus de couches sociales moyennes et défavorisées, et de créer des pôles de diffusion de la culture architecturale à même de revitaliser la profession dans toutes les régions.
  - Faire évoluer la HMONP vers une licence d'exercice avec un contenu, des enseignements et une durée en adéquation avec l'exercice futur de la maîtrise d'œuvre.
  - Ouvrir les écoles à la profession : Conseil d'administration, forum des métiers, participation aux jurys. La profession peut beaucoup apporter sur l'évolution des besoins, des contraintes, des connaissances et des compétences.
- Les écoles doivent être en phase avec la réalité sociétale technique et pratique.



**FLORIAN STOEFFEL**  
jeune adhérent à l'Unsa

« Déjà étudiant, avec les autres élèves de ma promotion, nous redoutions de sortir de l'école, jeunes diplômés possédant seulement des bases théoriques qui ne nous permettraient pas d'exercer notre métier. Au cours de la cinquième année, alors que les cours "professionnalisants" n'en avaient que le nom, je me souviens d'être allé avec quelques représentants étudiants demander au directeur de notre école d'architecture de nous octroyer davantage de cours de structures.

**UN JEUNE DIPLÔMÉ QUI NE VA PAS À LA RENCONTRE DE SES PAIRS EST À MES YEUX CONDAMNÉ À NE JAMAIS DÉCOUVRIR TOUTE LA RICHESSE DE SON MÉTIER.**

Notre requête démontre bien que nous n'avions aucune idée de ce qu'était le monde du travail, car ce ne sont pas des cours de structures qu'il fallait demander, mais des cours de création d'entreprise, de gestion comptable, de gestion d'équipe, de procédures des marchés publics, de création de marchés, de bases réglementaires et techniques...

Heureusement, toutes ces lacunes peuvent être comblées en quatre ou cinq ans d'exercice, si on a la chance de tomber sur des confrères généreux et patients et si on a les moyens de se payer des formations professionnelles. Mais je ne peux pas m'empêcher de regretter le gâchis que cela représente pour tous ces jeunes qui n'ont pas eu ma chance.

Au final, l'école d'architecture m'aura quand même poussé à acquérir une certaine autonomie, à prendre les choses en main, à aller chercher l'information, la formation, les confrères. Car c'est le seul moyen de compenser les manques de la formation initiale. Un jeune diplômé qui ne va pas à la rencontre de ses pairs est à mes yeux condamné à ne jamais découvrir toute la richesse de son métier.



**MAXIME DUPUY**  
de l'UNEAP président de l'UNEAP

« La formation devrait fournir des réponses pragmatiques aux étudiants, leur apporter des compétences concrètes et utiles à leur parcours professionnel. Dans cette perspective, des masters "double cursus" pourraient être envisagés. "Architecture / Lettres", par exemple, formerait des étudiants capables d'écrire et de s'exprimer sur l'architecture, une compétence non négligeable quand nous voulons communiquer nos idées.

De la même manière, l'apprentissage apparaît comme une solution viable, une proposition pertinente pour de nombreux étudiants et professionnels qui veulent suivre des cursus singuliers et multiples.

Imaginons un master "Architecture / Pratique de l'architecture" : dans une même classe, dans un même domaine de master, seraient réunis des étudiants au double cursus différent. Surtout, cela répondrait à une demande croissante d'étudiants qui doivent travailler pour financer leurs études, leur travail alimentaire serait alors en lien direct avec leurs études. Enfin, en formant des personnes avec des bases communes et des apports personnels singuliers, les pratiques professionnelles seraient riches et diversifiées, une manière d'abolir l'uniformisation de l'architecture et de créer l'architecture de demain.

## L'ÉTUDIANT DOIT SAVOIR QUE PRENDRE EN CHARGE L'ÉCONOMIE DE SON PROJET, C'EST EN POSSÉDER LA MAÎTRISE DANS TOUTES SES DIMENSIONS (ARCHITECTURALE, TECHNIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET FINANCIÈRE).

### PASCALE CAZARD

diplômée en 1999, chef de service Aménagement et Études Urbaines à Vitry-sur-Seine



Dès ma deuxième année d'études, j'ai enrichi ma formation d'architecte par de fructueuses collaborations au sein de cabinets d'architecte. Cette "formation en alternance" m'a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien le diagnostic critique d'un cadre d'intervention et proposer les lignes fondatrices d'un projet de requalification urbaine et architecturale.

J'ai rendu des concours, constitué des permis de construire et précisé la conception jusqu'au niveau de détails nécessaire aux dossiers d'appels d'offres. Plus qu'apprendre littéralement, j'ai appris à manipuler les règlements, à rester en veille sur les sujets d'actualité comme la sécurité incendie, les cheminements PMR, le droit et la sécurité du travail...

En 2006, riche de toutes ces expériences et tandis que la loi SRU questionnait le territoire, j'ai souhaité réorienter ma carrière. **J'ai alors intégré la maîtrise d'ouvrage publique** pour me mettre au service de ma passion et de mes confrères architectes dans une posture de médiateur. Ce fut le grand saut : nouveau cadre de travail, nouveaux vocabulaires, nouvelles pratiques ; il n'était plus question de construire mais de mettre en place les conditions de réalisation de projets d'aménagement conformément à la politique de la ville, au plan local d'urbanisme et au plan local d'habitation. Depuis, mon rôle est d'accompagner la mutation et l'intensification du territoire.

Mon parcours professionnel me permet de travailler en mode projet avec la totalité des compétences de la Ville et de faire la synthèse des avis. En effet, le service Aménagement a une fonction "d'ensemblier", d'agenceur et de coordonnateur, et l'architecte y joue un rôle légitime. **Notre formation initiale nous aide à appréhender les nombreux domaines d'interventions et à nous mettre au service de réalités complexes, esthétiques, pratiques, sociales et urbaines avec compétence et créativité.**

Je dirais que le concept de "sérendipité" s'applique parfaitement à la formation de l'architecte qui l'éveille à la sagacité, la curiosité, la disponibilité intellectuelle nécessaire pour rester à l'affût du neuf et du surprenant, ouvert aux grands enjeux de société, aux aléas opérationnels et demeurer une force de proposition.



### JEAN-PIERRE POUGET

enseignant à Paris-Val de Seine

Le cours d'économie de projet que j'enseigne en master à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine est devenu optionnel, alors qu'il était obligatoire il y a deux ans.

Et pourtant, l'économie de projet constitue l'outil indispensable pour la faisabilité du projet architectural. L'estimation des travaux permet à l'architecte de valider – ou d'invalider ! – ses choix selon le budget du programme et les modifications demandées par le maître d'ouvrage.

Le cours présente les processus d'élaboration du projet à travers des exemples concrets d'opérations réalisées. Il montre comment l'architecte développe ses études en effectuant des allers-retours permanents entre le dessin et le descriptif des ouvrages, ce qui lui permet d'aborder le projet sous tous ses aspects et dans tous ses détails et ce, à chaque phase de la mission de maîtrise d'œuvre.

Je rappelle constamment aux étudiants que l'économie de projet est un outil – et un outil seulement ! – au service de l'architecte. Elle doit s'inscrire dans une démarche globale où la qualité de la conception architecturale et la pertinence des choix en matière de développement sont les préoccupations majeures de l'acte de bâtir. Cet enseignement me paraît essentiel dans le cursus non seulement de l'étudiant en architecture qui souhaite exercer la maîtrise d'œuvre, mais aussi de celui qui intégrera la maîtrise d'ouvrage pour connaître le mode d'évaluation des projets. L'étudiant doit savoir que prendre en charge l'économie de son projet, c'est en posséder la maîtrise dans toutes ses dimensions (architecturale, technique, environnementale et financière).



ENSA de Paris-Val de Seine

# LA FORMATION DES ARCHITECTES DANS LE MONDE

## ■ LA MODERNISATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA RECONNAISSANCE DE QUALIFICATIONS



par Ian Pritchard, secrétaire général du Conseil des Architectes Européens

Vers la fin de 2011, la Commission Européenne a entrepris la modernisation de la Directive 2005/35/EC – dite “la Directive Qualifications” – dans le cadre d’une série de démarches législatives pour marquer les vingt ans de la création du Marché Unique.

Quoi qu’aux termes du Traité de Rome, l’enseignement est sujet au principe de la subsidiarité – et relève donc de la compétence nationale – l’article 46 de la Directive définit la formation de base de l’architecte, ce qui permet la reconnaissance mutuelle des diplômes et facilite la mobilité professionnelle transfrontalière en Europe. Les établissements académiques qui satisfont aux exigences de cet article et délivrent une formation basée sur ses 11 points, soumettent des listes de diplômes pour être annexées à la Directive. Tout jeune diplômé possédant une de ces qualifications peut donc bénéficier de la reconnaissance automatique de son diplôme pour inscription au tableau des architectes dans un autre État membre.

La Directive 2005 ne prévoit qu’un standard minimum pour la mobilité transfrontalière (fixé à 4 ans d’études académiques) et ne fait pas référence à l’expérience professionnelle. La proposition législative visant la modernisation de la Directive a initialement proposé une formation d’une durée de 6 ans, dont 5 ans d’études académiques suivies d’un an de stage – ou 4 ans d’études suivis de 2 ans de stage. Cette position a été d’abord soutenue par la recommandation du Rapporteur au Parlement, Madame Bernadette Vergnaud, publiée au mois de juillet 2012.

En effet, la position institutionnelle du CAE (Conseil des Architectes Européens) revendique **une période de cinq ans d’étude académique** (de plus en plus divisée en deux cycles – Licence / Master – préconisée par le processus dit “de Bologne”), **suivie de deux ans de stage**.

Cette position - impérative pour permettre à nos professionnels d’être globalement compétitifs - rejoint celle avancée par l’Union Internationale des Architectes, qui est basée sur la Charte UNESCO-UIA sur la Formation des Architectes.

Cependant, bien que la formation des architectes dans la plupart des États membres de l’UE soit conforme à ces normes internationales, il existe un petit nombre de pays où il n’est pas obligatoire d’effectuer un stage pratique avant d’exercer. En effet, les pays scandinaves et l’Espagne se sont opposés à l’introduction d’exigences relatives à l’expérience professionnelle, refusant de légiférer à ce sujet. Cette position, appuyée

“**LA POSITION INSTITUTIONNELLE DU CAE (CONSEIL DES ARCHITECTES EUROPÉENS) REVENDIQUE UNE PÉRIODE DE CINQ ANS D’ÉTUDE ACADÉMIQUE SUIVIE DE DEUX ANS DE STAGE.**”

par la Grèce et la Hongrie dans le groupe de travail du Conseil des Ministres, risquait de constituer une minorité de blocage. En conséquence, un compromis est proposé : 4+2 et 5+0.

Ce compromis sera voté prochainement dans la Commission Marché Intérieur du Parlement (IMCO) et entrera dans la procédure de codécision. Son approbation demeure un des objectifs principaux de la présidence irlandaise de l’UE et il y a de fortes chances qu’elle soit adoptée avant l’été.

Malgré la grosse déception du CAE par rapport à cette occasion ratée, le compromis constitue néanmoins une amélioration par rapport au texte de 2005 (4+0) – et d’autres progrès ne sont pas exclus lors de la prochaine revue – mais pas avant 2017.

*Le CAE regroupe 47 organisations professionnelles, dont l’Unfsa, dans les 27 pays de l’Union Européenne, plus les pays candidats ou avec statut spécial tels la Norvège et la Suisse. Son objectif principal est d’établir des positions communes sur les propositions législatives issues de la Commission, qui touchent à la profession d’architecte.*



EN SAVOIR PLUS :

CERQUAL, organisme certificateur  
de l'Association QUALITEL  
T. 01 42 34 50 12  
[www.qualite-logement.org](http://www.qualite-logement.org)



## CERQUAL PROPOSE LE DISPOSITIF MAÎTRE D'ŒUVRE RÉFÉRENT

- › **Reconnaissance des compétences et expériences des maîtres d'œuvre en matière de certification du logement**
- › **Prise en compte des exigences de la certification dès le début de la phase conception d'une opération**

Le dispositif Maître d'oeuvre référent permet à l'équipe de maîtrise d'oeuvre de mieux intégrer les spécificités du référentiel de certification et peut conduire à un allègement du processus de certification.

La reconnaissance de « Maître d'oeuvre référent » peut être attribuée à :

- > une agence d'architecture [code NAF 71.11Z]
- > un cabinet d'ingénierie ou d'études techniques [code NAF 71.11Z]
- > un cabinet d'économiste de la construction [code NAF 7490A]

La reconnaissance de « Maître d'oeuvre référent » est établie par CERQUAL, après avoir validé une formation spécifique aux référentiel Qualitel-Habitat & Environnement millésime 2012.

### INSCRIVEZ-VOUS AUX PROCHAINES FORMATIONS

Les **24-25 juin** et **9-10 décembre** à Lyon et **26-27 septembre** à Paris

Formation organisée par le GEPA et dispensée par CERQUAL.  
Contact : [selma.kermiche@groupegepa.com](mailto:selma.kermiche@groupegepa.com)  
T. 01 53 63 24 01

Les **14-15 mai** et **26-27 novembre** à Paris  
Formation organisée par l'UNTEC et dispensée par CERQUAL.  
Contact : Cécile Chenot / [cc@untec.com](mailto:cc@untec.com)  
T. 01 45 63 54 82

## ÉDITO



GÉRARD TURCK,  
TRÉSORIER  
DU CLUB PRESCRIRE

Les temps sont durs pour la famille du bâtiment On a besoin de logements, mais ils coûtent de plus en plus cher. Les architectes recherchent des moyens pour construire le plus économiquement possible avec des exigences de plus en plus grandes. La gageure semble impossible, sauf si nous gagnons, soit sur le coût des matériaux soit sur le temps de mise en œuvre et la rapidité de réalisation. C'est là que les industriels entrent en jeu pour produire des éléments de construction qui leur permettent tout en augmentant la qualité. Nous sommes dans la même barque, condamnés à ramer ensemble.

Gérard Turck,  
Trésorier du Club Prescrire

### Les Entretiens de la Prescription



← LA RÉNOVATION DU SIÈGE DE BOUYGUES CONSTRUCTION "CHALLENGER" À GUYANCOURT (78)  
LUNDI 22 AVRIL 2013 À 18H  
→ Maîtrise d'ouvrage : Bouygues Construction (SNC Challenger)  
→ Architectes : SRA ARCHITECTES

Challenger a ouvert ses portes en 1988, après deux ans de travaux. Conçu par les architectes Kevin Roche & John Dinkeloo et Saubot & Jullien, ce bâtiment de 67 000 m<sup>2</sup> de bureaux. Vingt ans plus tard, un programme complet de rénovation en site occupé est lancé, avec pour ambition de faire de Challenger une vitrine du 21<sup>e</sup> siècle, mise en œuvre concrète des programmes d'innovation et R&D de Bouygues Construction en conception, construction et exploitation durables. L'objectif est de diviser par dix la consommation d'énergie primaire (passant de 310 à 31 kWh/m<sup>2</sup>/an), tout en améliorant le cadre de travail et le confort des 3 400 collaborateurs.

LE COLLÈGE PIERRE-GILLES DE GENNES À FRIGNICOURT (51) →  
JEUDI 23 MAI 2013 À 18H00  
→ Maîtrise d'ouvrage : CG 51  
→ Architectes : Olivier Meheux, Agence TOA Architectes Associés



Le collège Pierre-Gilles de Gennes à Frignicourt est conçu comme un laboratoire de mise en situation des principaux enjeux liés à l'environnement dans l'aménagement du territoire et des bâtiments. Le collège est un support démonstratif au profit d'une "pédagogie environnementale" : il propose une lecture et une appréhension sensible de la gestion des ressources en lien avec les comportements et les pratiques des utilisateurs (lumière, air, énergie, eau et biodiversité). La particularité de cet équipement réside dans les aménagements paysagers de ses abords, la grande serre bioclimatique distribuant l'ensemble des locaux, et la fonctionnalité des salles d'enseignement. Dans le cadre d'une démarche environnementale globale, privilégiant recherche et innovation aux grilles d'évaluation des certifications, les choix architecturaux assistés d'une ingénierie approfondie (Ingénierie au feu, Thermique dynamique,...) ont permis de valoriser la simplicité des dispositifs structurels et techniques au profit de l'usage et des ambiances.

PROGRAMME  
ET INSCRIPTION  
SUR LE SITE  
INTERNET DU  
CLUB PRESCRIRE,  
RUBRIQUE  
"CALENDRIER"

### →→→ L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles et réglementaires ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



[WWW.CLUBPRESCRIRE.COM](http://WWW.CLUBPRESCRIRE.COM)

#### Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets  
Ruth Mnamani, Responsable Administrative  
29 bd Raspail, 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05  
[clubprescrire@clubprescrire.com](mailto:clubprescrire@clubprescrire.com)

**BASF**  
The Chemical Company

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULES, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADIUVANTS BÉTONS, ...

→ **HENRIK MEYER-HOFFMANN**  
E-mail : henrik.meyer-hoffmann@basf.com  
Tél. : 01 49 64 52 61  
Site Internet : www.neopor.fr

**Interface®**

LEADER MONDIAL DE DALLES DE MOQUETTES POUR L'UNIVERS PROFESSIONNEL

→ **MARC PETIT**  
E-mail : marc.petit@interface.com  
Port. : 06 70 01 39 06  
Site Internet : www.interfacefloor.fr

**fermacell**

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

→ **JULIEN LEPEERS**  
E-mail : julien.lepeers@vella.com  
Port. : 06 45 28 33 21  
Site Internet : www.fermacell.fr

**FIANDRE**  
ARCHITECTURAL SURFACES

GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS

→ **MARC MARIONI**  
E-mail : mmarioni@granitifandrea.it  
Port. : 06 72 77 53 31

**Forbo**  
FLOORING SYSTEMS

FABRICANT REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES. N°1 MONDIAL SUR LE MARCHÉ DU LINOLÉUM ET DES TEXTILES FLOQUÉS

→ **CHRISTOPHE CROIZON**  
E-mail : christophe.croizon@forbo.com  
Tél. : 03 26 77 86 45  
Site Internet : www.forbo-flooring.fr

**GEZE**

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

→ **BRUNO MONCELET**  
E-mail : b.moncelet@geze.fr  
Tél. : 01 60 62 60 96  
Site Internet : www.geze.fr

**VEDA FRANCE**

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.

→ **NADEGE IRLE**  
Tél. : 01 48 61 70 80  
E-mail : contact@vedafrance.com  
Site : www.vedafrance.com

**LAFARGE**  
Les matériaux au cœur de la vie

CIMENT - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMEABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DIGITAL®

→ **ALAIN BIRAULT**  
E-mail : alain.biraault@lafarge.com  
Port. : 06 03 58 41 24



**BRUNO MONCELET**  
DIRECTEUR RELATIONS EXTERIEURES  
ARCHITECTES ET GRANDS COMPTES

E-mail : b.moncelet@geze.com  
Port. : 06 77 02 57 90



**NADEGE IRLE**  
CHARGÉE RELATIONS EXTERIEURES

E-mail : contact@vedafrance.com  
Tél. : 01 48 61 70 80

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ



## PERLAN 140

### SYSTÈME DE RAILS POUR PORTES COULISSANTES

Les systèmes de rails GEZE sont destinés aux portes intérieures coulissantes à un ou deux vantaux et s'adaptent idéalement à tous les matériaux (bois, PVC, métal ou verre). Ils permettent une grande liberté d'aménagement et offrent à tous les professionnels du bâtiment une conception flexible.

La gamme de rails **Perlan 140** est conçue pour s'intégrer parfaitement dans tous les styles d'architecture de fixation murale ou au plafond contribuant ainsi à l'esthétisme de la pièce.

La version automatique **Perlan AUT NT**, avec un fonctionnement très silencieux représente une alternative pour les endroits inaccessibles (vantaux en hauteur) ou pour des personnes handicapées et à mobilité réduite.

La version confort et sécurité **Perlan Softstop** est dotée d'un ou de deux amortisseurs afin de ralentir et accompagner le vantail en douceur jusqu'à sa fermeture totale.

La version **Perlan Télescopique** (pour 2 ou 3 vantaux) est équipée d'un système de rails télescopiques esthétiques, peu encombrants et fonctionnels pour de larges ouvertures.

La version synchronisée **Perlan DuoSync** permet l'ouverture et la fermeture synchronisées des vantaux coulissants. La manipulation est aisée grâce à la courroie qui relie les deux vantaux.

- 1 Putuo Hôtel, Shanghai
- 2 Perlan 140 avec Softstop (Vantaux en verre)

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.



## JOINT DE DILATATION

### SPÉCIAL SOL SOUPLE POUR BÂTIMENTS STANDARDS OU SISMIQUES

Veda France a développé un nouveau joint de dilatation spécialement conçu pour une utilisation avec des revêtements de sols souples, pour bâtiments standards ou sismiques. Ce profilé est particulièrement adapté en milieu hospitalier, EPHAD, école, etc.

**Utilisation :** Joint de sol intérieur pour ouverture jusqu'à 200 mm avec grands mouvements ou non. Profilé compatible avec nos gammes coupe-feu Vedafeu.

**Composition :** Cornières et plateau central en aluminium revêtu d'un revêtement de sol souple. Permet d'absorber les mouvements multidirectionnels de dilatation, de contraction, de cisaillement et verticaux.

Disponible en versions sol-sol et sol-mur. Réserve de 3 mm pour la pose de sols souples, sur les pièces latérales et le plateau central. Une fois le sol souple installé, le joint est quasiment invisible.

Pour découvrir nos autres profilés, rendez-vous sur [www.vedafrance.com](http://www.vedafrance.com).

- 1-2 Joint de dilatation spécial sol souple Série AKF

**nora**<sup>®</sup> FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC  
All About Flooring. All About You.

## REVÊTEMENT DE SOL CAOUTCHOUC NORAPLAN<sup>®</sup> SENTICA

La véritable évolution du revêtement de sol caoutchouc noraplan<sup>®</sup> sentica vient de son design légèrement granulé et discret qui laisse paraître une couleur de surface quasi unie, tout en estompant les salissures.

Comme le reste de la gamme noraplan<sup>®</sup>, le revêtement possède une grande résistance à l'usure U4P3, ne contient ni formaldéhyde ni plastifiant. Il bénéficie de l'écolabel Blauer Engel (Ange Bleu) qui certifie ses bonnes qualités sanitaires, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur. Aucune protection de surface n'est nécessaire, ni en usine ni durant toute la durée de vie.

Le noraplan<sup>®</sup> sentica existe en plusieurs versions. La principale, de 2 mm d'épaisseur, disponible en lés de 1,22 m x 15 m ou en dalles de 610 mm x 610 mm, se décline en 38 coloris.

Vivez l'expérience noraplan<sup>®</sup> sentica [www.nora-sentica.com/fr/](http://www.nora-sentica.com/fr/)



### THE FEELGOOD FLOOR



**RÉMI DUVERT**  
MARKETING / COMMUNICATION  
E-mail : [remi.duvert@nora.com](mailto:remi.duvert@nora.com)  
Tél. : 01 69 33 14 53

**SCHÜCO** MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

## SCHÜCO FAÇADE FW 50<sup>+</sup> NOUVELLE GÉNÉRATION : LA RÉPONSE AUX CONTRAINTE ARCHITECTURALES ACTUELLES

Toutes les exigences d'isolation thermique, acoustique et à l'air, mêmes les plus élevées des projets RT 2012/ BEPOS, peuvent être atteintes grâce à une solution complète de 4 niveaux thermiques et des performances AEV excellentes.

La Façade FW 50<sup>+</sup> Nouvelle Génération garantit, également, une solution optimale pour tous les projets privilégiant notamment les grands volumes verriers, avec une reprise de poids allant jusqu'à 700 kg et une épaisseur de remplissage jusqu'à 64 mm.

Ce nouveau système de façade associe performances et design architectural par une grande finesse des masses vues (50 mm intérieur/extérieur), l'homogénéité d'aspect entre les fixes et les ouvrants et l'intégration de tous types d'ouvertures.

La Façade FW 50<sup>+</sup> Nouvelle Génération peut aussi se décliner sur tous les types de structures bois et acier.



**RÉGIS MOTTE**  
ADJOINT DIRECTION RÉGIONALE DES VENTES  
CHARGÉ DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)  
Port. : 06 75 48 47 58

**MANTION**  
[www.mansion.com](http://www.mansion.com)

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE  
→ **STELLA NANECOU**  
E-mail : [s.nanecou@mansion.com](mailto:s.nanecou@mansion.com)  
Tél. : 03 81 50 56 77  
Site Internet : [www.mansion.com](http://www.mansion.com)  
[www.la-porte-en-verre.com](http://www.la-porte-en-verre.com)

**MINCO**  
Dir. l'ouverture et l'innovation

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU  
→ **ISABELLE BONNET**  
E-mail : [isabelle.bonnet@minco.fr](mailto:isabelle.bonnet@minco.fr)  
Tél. : 02 40 33 56 56  
Site Internet : [www.minco.fr](http://www.minco.fr)

**nora**<sup>®</sup>  
All About Flooring. All About You.

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC  
→ **RÉMI DUVERT**  
E-mail : [remi.duvert@nora.com](mailto:remi.duvert@nora.com)  
Tél. : 01 69 33 14 53  
Site Internet : [www.nora.com/fr/](http://www.nora.com/fr/)

**PRIMAGAZ**

CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ MODULO DURABLES  
→ **YANN LE BARILLIER**  
E-mail : [ylebarillier@primagaz.fr](mailto:ylebarillier@primagaz.fr)  
Tél. : 01 58 61 50 58  
Site Internet : [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr)

**Promat**

ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE  
→ **SAMUEL ESKENAZI**  
E-mail : [s.eskenazi@promat.fr](mailto:s.eskenazi@promat.fr)  
Port. : 06 45 20 35 83  
Site Internet : [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

**SAINT-GOBAIN GLASS**

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIÈRES DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT  
→ **BRUNO CARREL**  
E-mail : [bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com](mailto:bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com)  
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820  
Site Internet : [www.saint-gobain-glass.com](http://www.saint-gobain-glass.com)

**Schlüter Systems**

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHEITÉ ET DE DRAINAGE  
→ **CHRISTOPHE BARRUEZO**  
E-mail : [christophe\\_barruezo@schluter-systems.fr](mailto:christophe_barruezo@schluter-systems.fr)  
Tél. : 06 74 90 34 49

**SCHÜCO**

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION  
→ **RÉGIS MOTTE**  
E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)  
Port. : 06 75 48 47 58  
Site Internet : [www.schueco.fr](http://www.schueco.fr)

**sikkens**

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT  
 → **ÉTIENNE ROCHETTE-CASTEL**  
 E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com  
 Port. : 06 08 37 82 69  
 Site Internet : www.sikkens.com.fr

**Siplast**

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE  
 → **ÉRIC LAINE**  
 E-mail : frele@icopal.com  
 Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33  
 Site Internet : www.siplast.fr

**SOPREMA**

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908  
 → **THIERRY SONET**  
 E-mail : tsonet@soprema.fr  
 Tél. : 04 90 82 52 46  
 Site Internet : www.soprema.fr

**TECHNAL**

MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS  
 → **THIERRY GOUX**  
 E-mail : thierry.goux@hydro.com  
 Port. : 06 27 58 07 89

**TRESPA**

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS  
 → **OLIVIA RIVIERE**  
 E-mail : o.riviere@trespa.com  
 Tél. : 01 79 92 82 01  
 Site Internet : www.trespa.com/fr

**Tulikivi**

FABRICATION DE POÊLES-CHEMINÉES À ACCUMULATION EN PIERRE STÉATITE FINLANDAISE  
 → **CARITA WICKSTRÖM**  
 E-mail : carita.wickstrom@tulikivi.fi  
 Tél. : 01 40 21 25 65  
 Site Internet : www.tulikivi.fi

**weber**

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS  
 → **CHRISTIAN GERARD-PIGEAUD**  
 E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com  
 Tél. : 01 60 62 13 51 / Centre de Renseignements Techniques : 0 820 00 33 00 (N° Indigo)  
 Site Internet : www.weber.fr

always around you **zehnder**

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR  
 → **ÉRIC LE CORRE**  
 E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr  
 Port. : 06 73 27 01 80  
 Site Internet : www.zehnder.fr



**CARITA WICKSTRÖM**  
 DIRECTRICE MARKETING & VENTES  
 E-mail : carita.wickstrom@tulikivi.fi  
 Tél. : 01 40 21 25 65



**ÉRIC LE CORRE**  
 DIRECTEUR COMMERCIAL  
 E-mail : eric.lecorre@zehnder.fr  
 Tél. : 01 69 36 19 26

FABRICATION DE POÊLES-CHEMINÉES À ACCUMULATION EN PIERRE STÉATITE FINLANDAISE



**TULIKIVI :**  
**TULIKIVI GREEN W10, UN POÊLE-CHEMINÉE CHAUFFE-EAU**

Tulikivi lance une nouvelle innovation : le système chauffe-eau Green W10, permettra dorénavant de chauffer sols, pièces supplémentaires et même de préchauffer l'eau chaude sanitaire d'une habitation.

Ce système Green W10 est idéal pour réduire encore sa consommation d'énergie. Il est adaptable à tous les Tulikivi du Groupe 2. L'eau circulant dans l'échangeur thermique permet de transférer une partie de la chaleur emmagasinée dans le poêle - cheminée.

Le système Green W10 est particulièrement adapté aux maisons bien isolées où le poêle serait trop puissant dans l'espace installé. Il s'adapte aussi aux nouveautés de Tulikivi : HEINA, RUOKO et NUKKA, 3 façades blanches et c'est tout l'air de la taiga qui rentre dans la maison ! Le sur-mesure existe également : chacun peut aussi concevoir une façade adaptée à ses envies : dessins, transfert de photos, couleur ou noir & blanc... tout est désormais possible sur fond blanc. Ses dimensions (largeur : 1 195 cm, hauteur : 1 600 cm, profondeur : 600 cm) l'inscrivent parfaitement dans le style épuré des poêles du groupe 2. Son poids total est de 1 680 kg.

- 1 Deco\_HEINA : Poétique et ses légers roseaux gris clairs
- 2 RUOKO : Des herbes de la pampa dynamique
- 3 W10 : Le système chauffe-eau Green W10

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR



**LA NOUVELLE GAMME NOVA**

Classique, contemporain ou avant-gardiste

Avec une grande diversité de modèles et de couleurs, le radiateur extra plat Zehnder Nova s'invite dans le logement comme dans le tertiaire. Horizontal, vertical, simple, double à lamelles... il offre autant de solutions alliant esthétique et confort.

Gamme sur-mesure avec de nombreuses possibilités : en angle, cintré (horizontal), incliné (vertical), disponible dans toutes les teintes du nuancier et en finition technoline, robinetterie intégrée.

Très faible inertie. Confort optimisé grâce à une faible contenance en eau. Adapté au chauffage basse température (RT 2012). Faible saillie au mur, vaste choix d'accessoires, dimensions et de puissance. Près de 700 modèles réalisables (puissances et dimensions).

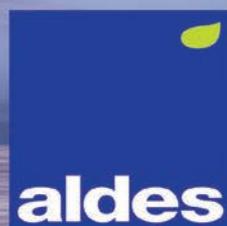
Certifié CE NF - EN442

# DIFFUSEURS **TWISTED**

| *Quand la performance se fait design* |

- Une gamme de diffuseurs d'air Aldes à jet hélicoïdal haute induction.
- Une solution adaptée à tous les univers tertiaires.
- Un système de diffusion breveté.

[aldes.fr](http://aldes.fr)



## ■ ENTRETIEN AVEC ALBERT DUBLER, PRÉSIDENT DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA)



Propos recueillis par Philippe Klein, délégué de l'Unsa à l'International, vice-président du CIAF

**Philippe Klein :** Est-ce que la formation des architectes est l'une des réponses pour, à la fois, rééquilibrer la répartition géographique des architectes, mais aussi, favoriser les transferts et échanges de compétences ?

**Albert Dubler :** Les chiffres suffisent à apporter une part de réponse, si nous examinons les extrêmes.

Pour les pays développés, la France compte 65 millions d'habitants et 24 écoles accueillant actuellement 10 000 étudiants environ, dont seule une partie sera diplômée. Nous pouvons donc nous interroger sur sa capacité à maintenir un nombre suffisant d'architectes et un niveau adéquat de services en architecture, tandis que le Japon compte 135 millions d'habitants et 256 écoles d'architecture !

Pour les pays en voie de développement, là encore les situations extrêmes sont criantes.

La Chine ne compte que 40 000 architectes, mais forme actuellement 500 000 étudiants en architecture, l'État chinois ayant fait de cette discipline une priorité nationale. L'enseignement

est de qualité puisque les étudiants chinois remportent régulièrement des concours d'étudiants au niveau international. L'exemple de Anting dont le plan de masse est conçu par l'allemand Albert Speer fils, mais les bâtiments, de grande qualité, conçus par des architectes chinois, témoignent de la qualité de leur savoir-faire. Le nombre d'étudiants chinois est à mettre en rapport avec les 1 500 000 architectes exerçant actuellement sur la planète. Les Chinois forment un nombre important d'architectes et, en parallèle, ils importent du savoir-faire occidental et le digèrent. Mais vouloir exporter le savoir-faire européen en Chine n'a pas de sens. On ne sait pas travailler à leur échelle. Aujourd'hui, les transferts de compétences et de services se font vers la Chine. Mais dès demain, ce sera l'inverse.

On croyait longtemps que le Brésil ne comptait qu'environ 80 écoles d'architecture, nous en avons identifié plus de 360. L'ensemble de l'Afrique francophone subsaharienne ne compte que deux écoles d'architecture reconnues, celles de Kinshasa et celle de Lomé. Nous nous trouvons face à la moitié d'un continent largement privé de compétences en architecture alors que les besoins sont énormes...

Nous pouvons aussi nous interroger sur le contenu des formations. L'UIA travaille sur ce sujet avec l'UNESCO.

L'UIA a participé à la mise en place en 1985 des 11 critères qualifiants retenus par la Directive européenne. Depuis, l'UIA et l'UNESCO ont ajouté cinq critères supplémentaires : connaissance de la société, connaissance de l'environnement, connaissance des techniques de construction, connaissance des modes de financement, préparation à la recherche.

**Qui ose dire que l'architecte peut se dispenser de compétences dans ces différents domaines ?**

**Et aujourd'hui l'UIA travaille sur deux nouveaux critères : réhabilitation de l'existant, patrimoine de paysage urbain. Car nous avons besoin de cohésion sociale, et la cohésion sociale se construit sur l'adhésion à une identité culturelle. ▲**

FORMATION

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)

**POUR UNE FORMATION CONTINUE  
DES ARCHITECTES**

L'article 4 du code des devoirs professionnels exprime clairement l'obligation de formation continue pour chaque architecte : "L'architecte entretient et améliore sa compétence ; il contribue et participe à cet effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement."

Les modes d'exercice évoluent, le nombre de sociétés d'architecture augmente sans cesse. Le cumul du savoir n'est plus l'apanage de l'architecte, il se partage au sein de l'entreprise d'architecture.

**La formation doit être appréhendée pour la globalité de la structure et cela passe par l'élaboration du plan de formation qui est un acte essentiel de gestion et de développement.**

Le tempo habituel dans le bâtiment est donné par les chantiers et ses réunions hebdomadaires. La formation ne doit pas accaparer le stagiaire plus d'un à deux jours par semaine.

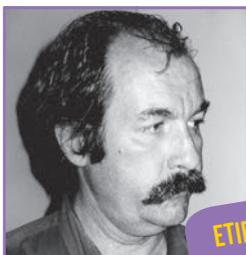
La formation professionnelle est aussi l'opportunité d'échanges entre confrères et avec les autres partenaires de la maîtrise d'œuvre, voire de la maîtrise d'ouvrage, sur les pratiques et les retours d'expériences.



L'Ordre ne peut être juge et partie et son rôle premier est de contrôler le respect de la déontologie donc de l'obligation de formation. Ceci lui interdit implicitement de proposer ses propres formations.

En revanche, l'Ordre doit recenser les besoins auprès des architectes et promouvoir la formation continue. Il peut faciliter l'organisation d'offres dans des secteurs géographiques délaissés.

Les ENSA ont, par essence, la responsabilité de la formation professionnelle continue conduisant au diplôme d'État. Cette formation destinée au personnel des agences vise l'obtention du diplôme d'ADE, après deux cycles de 4 semestres chacun. Admission : 3 à 8 ans d'activité professionnelle minimum (suivant le niveau d'études) + épreuves (dossier + écrit + oral). Les écoles peuvent contribuer à la formation professionnelle sur les sujets où elles offrent une garantie d'expertise (thèmes des recherches, les formations diplômantes de l'État).



**ETIENNE VERSCHUEREN,**  
architecte

Au-delà de leur formation initiale, les architectes s'obligent eux-mêmes à bénéficier d'une formation continue. La loi sur l'Architecture installe la nécessité d'une compétence sans cesse accrue et les modifications, de plus en plus fréquentes, des contextes réglementaires ajoutent à cette cadence accélérée de mises au point successives. Fort heureusement, aujourd'hui, le thème de la réglementation thermique 2012 trouve des réponses très pragmatiques dans le diaporama des stages du GEPA.

En effet, l'actualité renoue avec celle des années 1980 pendant lesquelles les architectes pratiquaient des diagnostics thermiques ; elle offre aux confrères la possibilité de calculer le bilan thermique et leur permet ainsi d'assumer leurs engagements par "attestation" en pleine connaissance de cause et de résultats.

## LE CUMUL DU SAVOIR N'EST PLUS L'APANAGE DE L'ARCHITECTE, IL SE PARTAGE AU SEIN DE L'ENTREPRISE D'ARCHITECTURE.

Elles pourraient aussi diffuser la culture architecturale auprès de la maîtrise d'ouvrage, des élus et d'autres publics professionnels. En revanche, elles n'ont pas la réactivité et la souplesse nécessaires pour prendre en charge des formations de mise à jour des connaissances répondant aux évolutions du paysage de l'exercice de l'architecture.

La réussite d'une formation continue passe par un contenu en adéquation avec la demande, une durée courte, pour que les professionnels ne délaissent pas leurs agences trop longtemps (modules de 2 jours), un lieu de formation à proximité des agences limitant les déplacements, et un coût raisonnable.

### LES REVENDICATIONS DE L'UNSFA



- Une formation continue reconnue, avec contrôle de l'Ordre et la validation d'un carnet de formation
- Une formation de qualité pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise d'architecture dans le cadre du plan de formation obligatoire.

L'Unsfa demande que les fonds de la formation continue ne soient en aucun cas confondus avec des fonds publics et rappelle que leur gestion par le paritarisme représente la meilleure garantie pour tous, au sein des entreprises d'architecture. À ce titre, l'Unsfa s'oppose à toute ingérence de l'Ordre ou du ministère de tutelle dans la gestion des fonds de la formation continue.

# DANS UN CONTEXTE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE, DE RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE ET DE CONCURRENCE INTENSIFIÉE, LA FORMATION CONTINUE EST STRATÉGIQUE POUR LA PÉRENNISATION DE L'OUTIL DE TRAVAIL DE L'ARCHITECTE.

## QUELLE AIDES POUR LA FORMATION CONTINUE ?

La formation a un coût<sup>1</sup>, non seulement celui du temps qu'il faut y consacrer, mais aussi par celui du prix des formations. Sur ce dernier point, les architectes sont favorisés par l'existence de l'organisme créé par et pour les architectes, le GEPA, qui offre des formations souvent deux fois moins chères que celles des organismes commerciaux.

Pour aider les architectes dans la prise en charge de ces coûts, il existe l'OPCA-PL pour les salariés (voir paragraphe ci-dessous) et le FIF-PL pour les chefs d'entreprise non-salariés.

## ■ LE FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX (FIF-PL)

par Jean-Claude Sauvage, architecte DPLG, représentant la Profession au FIF-PL, vice-président de la Section Cadre de vie <http://fifpl.fr/>

**Le FIF-PL a été créé en 1993 à l'initiative des organisations membres de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) dont l'Unsa est membre.**

La cotisation annuelle des architectes au FIF-PL, inchangée depuis l'origine, vient de passer à 91 € (0,25 % du plafond de la Sécurité sociale).

C'est bien peu au regard des avantages potentiels que chacun peut en tirer, mais il faut préciser que les coûts administratifs sont minimes, puisque ce sont les professionnels libéraux qui assurent bénévolement les principales tâches de gestion pour l'attribution des aides du FIF aux architectes qui veulent suivre des formations.

- Du fait de l'augmentation de la cotisation, les plafonds journaliers de prise en charge passent à 250 € par jour (au lieu de 200 € en 2012) et le plafond annuel de prise en charge passe à 1000 € par professionnel (au lieu de 600 € en 2012).
- La prise en charge des formations non prioritaires passe à 3 formations à 250 € par professionnel et par an (au lieu d'une formation à 200 € en 2012).
- La création d'enveloppes spécifiques est envisageable pour la prise en charge de demandes individuelles, en plus du budget annuel de 1000 € auquel a droit un architecte dans le cadre de ses critères 2013.

Sur ce sujet, rappelons aux architectes que l'organisme de formation (notamment le GEPA) les aide à établir leur dossier de prise en charge, mais c'est le FIF-PL (ou l'OPCA-PL pour les salariés) qui procède au versement des sommes allouées.

**Dans un contexte d'innovation technologique, de restructuration économique et réglementaire et de concurrence intensifiée, la formation continue est stratégique pour la pérennisation de l'outil de travail de l'architecte, qu'il exerce seul ou en tant qu'employeur. Qu'il ne s'en prive pas.**

## ■ L'OPCA-PL AU SERVICE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

par Jean-Michel Dresse, administrateur Unsa à l'OPCA-PL

La formation permanente est indispensable pour l'architecte, mais aussi pour le ou les collaborateurs de notre agence ou ce qu'il se doit d'appeler notre entreprise d'architecture.

La formation continue est devenue un outil indispensable pour assurer la qualité de notre entreprise dont tout un volet relève de la compétence de nos salariés.

Nos entreprises cotisent pour cela, et nous devons mettre en place un plan de formation répondant non seulement à nos besoins, mais également aux aspirations de notre personnel, et inciter celui-ci à utiliser la "professionnalisation" et d'autres dispositifs de formation existants.

La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) détermine un nombre important de formations dites prioritaires mais aussi depuis deux ans des formations labellisées.

L'OPCA PL (Organisme collecteur agréé des Professions Libérales) organise la collecte des cotisations conventionnelles de formation, assure la prise en charge des frais engagés par les entreprises, et cela suivant les directives de la CPNEFP et les règles communes interprofessionnelles.

Pour l'année 2012, l'OPCAPL a pris en charge pour notre profession plus de 8 900 stagiaires pour un engagement financier de 10 435 000 €. Mais cela ne représente que 24 % des 36 000 salariés.

Les difficultés dans la commande que nous subissons nous contraignent à diminuer nos charges, mais supprimer la formation des collaborateurs n'est pas pertinente.

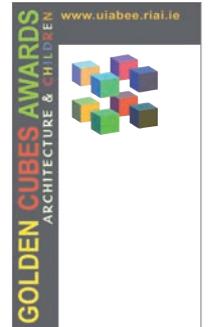
**Profitons-en, au contraire, pour favoriser des systèmes de formation qui accroîtront les compétences de nos entreprises et qui éviteront le départ de nos collaborateurs vers d'autres métiers. ▲**

<sup>1</sup> Toutes les professions ont compris que la formation faisait partie des charges professionnelles et elles ne prennent pas son coût pour excuse de renoncement. Quant aux architectes...

# INITIATION À L'ARCHITECTURE

Comme la musique et les arts plastiques, l'architecture (le premier des Arts), doit être abordée dans les écoles primaires et secondaires. Les Cubes d'Or, de l'Union Internationale des Architectes, démontrent de façon évidente tout l'intérêt de cet apprentissage dans les écoles, car en accédant à la connaissance de l'architecture, de l'urbanisme et du développement durable, ces jeunes seront, une fois devenus des citoyens adultes, en mesure de faire entendre leur voix, d'exercer une influence sur les stratégies politiques, économiques et sociales qui contribuent à l'élaboration de leurs villes et de leur environnement.

Par Ewa Struzynska, membre de l'Unsa, du CIAF et Codirectrice du Programme de Travail de L'UIA Architecture & Enfants.



## LES CUBES D'OR UIA ARCHITECTURE & ENFANTS

Le programme de travail de l'UIA "Architecture & Enfants" s'est constitué à partir des idées partagées selon lesquelles :

- l'espace urbain est autant le "résultat concrétisé" que la "matrice" des relations collectives et individuelles qui sont l'essence de nos sociétés,
- l'objectif de démocratie dans ces relations implique des décideurs éclairés comme des utilisateurs participants et conscients,
- le citoyen adulte remplira d'autant mieux ses devoirs de décideur et d'utilisateur qu'il aura été éduqué enfant et jeune, au cours d'un processus de sensibilisation dans lequel l'espace bâti joue un rôle capital.

Cette conviction a guidé le programme de travail vers la promotion des actions de sensibilisation à l'architecture et au cadre bâti au sein de tous les pays et a fait émerger le **Prix International les "Cubes d'Or UIA Architecture & Enfants"** pour récompenser les initiatives les plus remarquables dans différentes catégories d'actions de sensibilisation.

La 1<sup>ère</sup> édition des "Cubes d'Or" s'est tenue au 24<sup>e</sup> Congrès de l'UIA à Tokyo en septembre 2011 avec un très grand succès de mobilisation : 20 pays participants, 300 projets de très grande qualité déployant engagement et intelligence, sensibilité et innovation.

Plus que jamais, cette initiative trouve son sens dans un monde aux mutations en accélération (80 % de citadins d'ici 2030, 2,4 milliard d'exclus habitants de bidonvilles, une évolution climatique et environnementale aux conséquences planétaires) créant une situation d'urgence.

En face de cette urgence, dans une société "angoissée" en panne face à un nouveau monde, les initiatives présentées en première édition ouvrent des horizons à méditer :

- de magnifiques projets offrent une grande diversité de propositions avec des moyens très différents,
- ces propositions sont cohérentes avec les cultures, les territoires, l'histoire et les réalités de chaque situation et chaque pays,
- les projets mobilisent des catégories d'acteurs, privés, institutionnels, bénévoles, professionnels qui renouvellent les voies traditionnelles et se dotent de moyens et d'outils à leur main et selon leurs capacités, toujours au service des enfants,

- l'interaction des enfants avec les éducateurs – enseignants, architectes, sociologues, artistes, équipes pluridisciplinaires – est un ingrédient fort de la plupart des projets.

Cette diversité nous trace la voie de la prise en compte accrue de chaque territoire et chaque communauté, au plus près de l'humain, du sensible, des écosystèmes locaux et régionaux dans une cohérence des enjeux planétaires.

Les actions préfigurent une démocratie qui se libérerait de la spécialisation actuelle clivant d'un côté les décideurs, ceux qui gouvernent "déculturés" et de l'autre des consommateurs. Les "Cubes d'Or" démontrent ainsi de façon évidente l'intérêt de l'apprentissage dans les écoles et par les médias de l'architecture, de l'urbanisme et du développement durable dans ses formes et dans sa "fabrication démocratique". Les jeunes, une fois devenus des citoyens adultes, seront en mesure de formuler une opinion sensible et de la faire entendre de participer aux stratégies politiques, économiques et sociales qui contribuent à l'élaboration de leurs villes durables et inclusives, et de leur environnement.

**C'est pourquoi, nous avons le plaisir d'annoncer la 2<sup>e</sup> Édition des "Cubes d'Or UIA Architecture & Enfants" qui sera lancée au niveau national fin mars 2013 et dont les prix seront remis au 25<sup>e</sup> Congrès de l'UIA à Durban en 2014 ([www.uia-2014durban.org](http://www.uia-2014durban.org))**

**Les modalités et le calendrier pour participer à la 2<sup>e</sup> Édition des "Cubes d'Or UIA Architecture & Enfants" sont à consulter à partir de fin mars 2013 :**

- sur le site de L'Ordre des architectes [www.architectes.org](http://www.architectes.org)
- et sur [www.archipedagogie.org](http://www.archipedagogie.org) ▲



FORMATION

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.FORMATION-ARCHITECTE.COM](http://WWW.FORMATION-ARCHITECTE.COM)

# MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS !



Selon la définition donnée par INERIS, (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), littéralement, **COMMUNIQUER** consiste à faire partager, transmettre quelque chose à quelqu'un sans nécessairement attendre de la personne concernée un comportement ou une compétence spécifique ; **SENSIBILISER** signifie rendre capable de réagir à "quelque chose" dont on a pris conscience ; l'objectif recherché est souvent la modification ou l'adaptation d'un comportement ou d'une attitude face à une situation donnée ; **FORMER** correspond à donner un enseignement dans le but d'acquérir des compétences spécifiques supplémentaires.



En ce temps de crise qui dure, on ne peut que constater que les offres de formation foisonnent sur le marché. N'importe qui s'autoproclame formateur ! "La RT 2012 ? Pas de problème. Venez suivre mon séminaire de 2h00 et vous saurez tout sur le sujet". "N'hésitez plus : si vous investissez dans mon logiciel X ou mon programme Y, vous aurez une formation gratuite d'une demi-journée"...

**Ne vous y trompez pas : la formation est un métier.** Les vrais acteurs de la formation, tels le GEPA ou d'autres organismes de renom, investissent lourdement chaque année dans la R&D (Recherche & Développement). Au GEPA, nous avons mis en place une **Commission Pédagogique** qui se réunit plusieurs fois par an pour examiner en profondeur le contenu de nos formations. La veille technique, l'attention portée aux nouvelles réglementations, sont des éléments forts de notre développement.

**Nos formateurs, pour la plupart architectes ou ingénieurs,** ont tous une activité professionnelle depuis de nombreuses années. Ils sont, comme vous, au cœur des problématiques du métier. Notre équipe de permanents sait répondre à vos questions et vous orienter au mieux dans vos choix de formations. Notre structure gère les facturations et les documents de prises en charge, parfois complexes, des organismes paritaires.

Les agréments dont nous bénéficions sont la reconnaissance de la qualité de notre organisme. Le GEPA est un organisme **agréé par l'association HQE** pour délivrer les formations HQE, **agréé par le US Green Building Council** – et c'est le seul organisme en France – pour tout ce qui a trait aux formations LEED, **agréé par CERQUAL** pour délivrer les formations de Référent H&E. **La formation PAMO**, renouvelée chaque année, est unique en France, soutenue par le ministère de la Culture et par la SYPAA et reconnue de "grande qualité", comme l'a récemment affirmé dans un article du *Moniteur*, Gérard PINOT, Directeur associé de Génie des Lieux et président de CINOV SYPAA.

**NOS FORMATEURS, POUR LA PLUPART ARCHITECTES, ONT TOUS UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES. ILS SONT, COMME VOUS, AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES DU MÉTIER.**

Décider de suivre une formation ne s'improvise pas. Nous savons qu'il est compliqué pour un architecte, pris par son activité, de dégager du temps pour tout d'abord, trouver LA bonne formation, puis le temps nécessaire pour y assister. Il s'agit autant d'un investissement financier et que d'un investissement en temps. **D'où l'importance de ne pas se tromper.** Il peut être tentant d'aller vers ce qui paraît rapide et peu coûteux, voire gratuit. **Mais pour quel bénéfice ?**

**La qualité a un prix.** Celui d'une journée de formation GEPA se maintient depuis plusieurs années, en moyenne à **320 € HT la journée** ; il n'a pas augmenté en 2013. Sur le marché de la formation des architectes, les prix de journée de nos concurrents s'échelonnent de 380 €

à 715 € HT. Au GEPA, nous veillons à ce que nos formations **respectent les critères et les montants de prises en charge** des organismes paritaires, FIF-PL, FAFIEC ou OPCA. Vérifiez le sérieux de l'organisme de formation auquel vous vous adressez, quel qu'il soit ! Assurez-vous que votre formation sera réellement prise en charge : moins de 6h00, ce n'est pas une formation, c'est de l'information ! Méfiez-vous des affirmations alléchantes !

Début 2012, je notais dans l'édito du catalogue du GEPA, "*nous restons sensibles aux remarques que vous pourrez avoir à sa lecture et nous vous remercions de bien vouloir nous les transmettre à [info@groupegepa.com](mailto:info@groupegepa.com)*". Aujourd'hui, dans les moments d'incertitudes que traverse notre profession, votre participation au développement de l'offre de formation du GEPA est plus que jamais d'actualité. Nous, administrateurs et équipe de permanents du GEPA, sommes à votre écoute.

À très bientôt en formation au GEPA ! ▲

→→→ **BERNARD COUDERT**  
président du GEPA



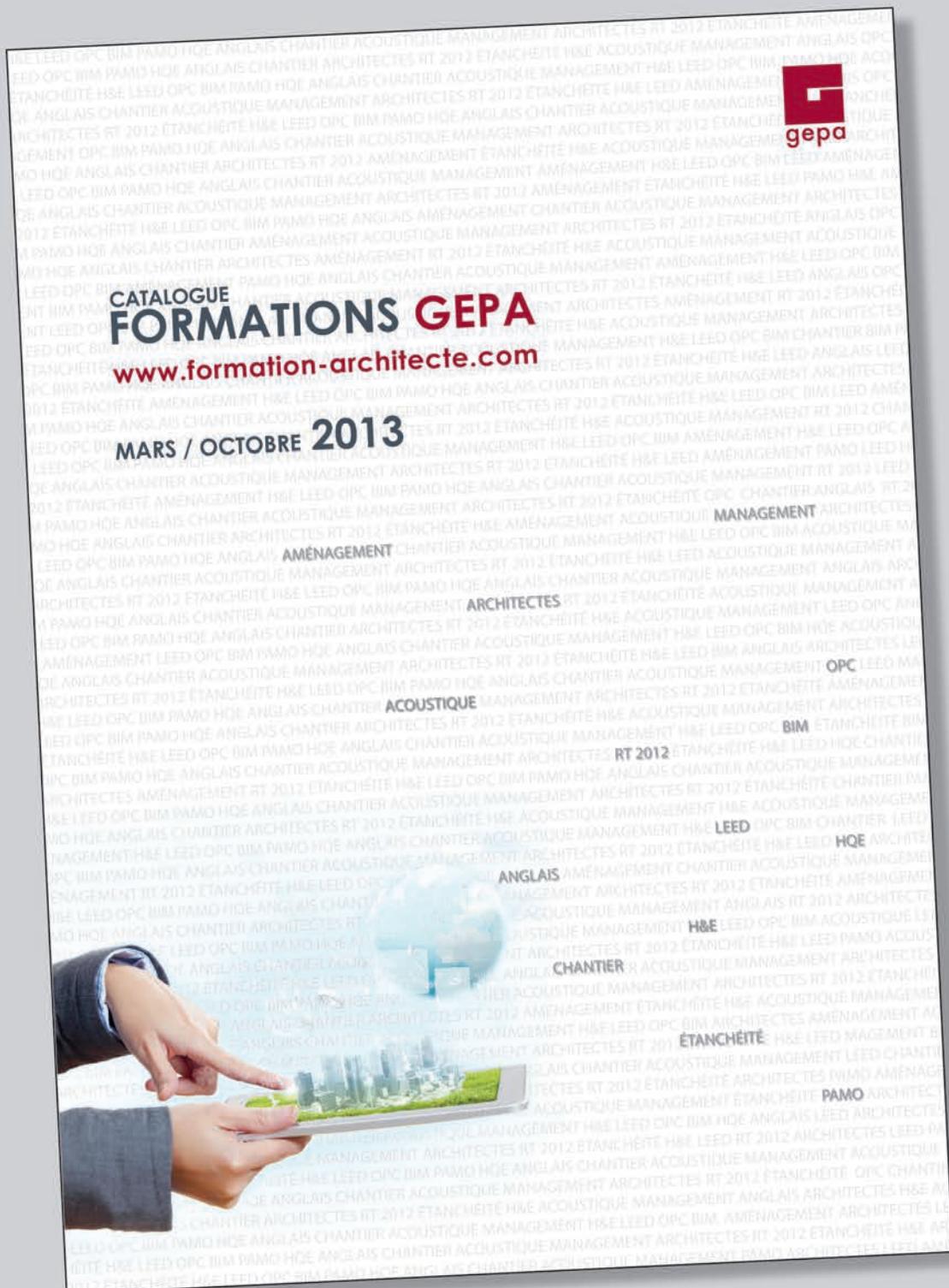
**NOUVEAU CATALOGUE !**

*Notre nouveau catalogue est disponible depuis début mars.*

*Si vous ne l'avez pas encore reçu :*

- appelez nos conseillers au 01 53 63 24 00
- ou bien demandez-le par internet

**[www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com)**



# Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain



L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

## DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

## DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

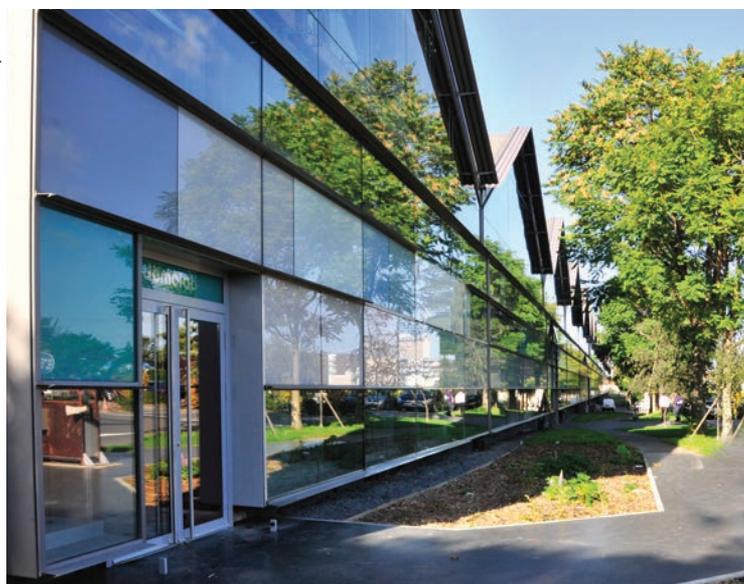
DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

## DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

### À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.



© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier



39 quai Lucien-Lefranc  
93303 Aubervilliers Cedex  
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81  
E-mail : domolab@saint-gobain.com

# ENTRETIEN AVEC DIDIER ROBERT, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Avec plus de 800 000 habitants répartis sur 2 512 km<sup>2</sup>, ses plages de rêve et son patrimoine architectural typique, loin de l'Hexagone, l'île de la Réunion n'en est pas moins confrontée aux problématiques de l'étalement urbain, d'aménagement du territoire et de développement durable... Autant de défis auxquels Didier Robert souhaite associer les architectes.



Dans le discours prononcé à la suite de votre élection du 26 mars 2010, vous vous adressez à ceux qui font la culture réunionnaise, ainsi : "nous disons à tous les musiciens, peintres, sculpteurs, hommes et femmes de théâtre, à tous nos artistes que nous sommes à leurs côtés". Bien que l'architecture n'ait pas été citée, pouvez-vous dresser un état des lieux en ce domaine et préciser les projets de votre région ?

L'architecture était en réalité très présente dans ce discours d'investiture, car l'architecture c'est d'abord pour une collectivité régionale, l'exercice d'une maîtrise d'ouvrage publique très diversifiée faisant appel à des équipes d'architectes très larges, œuvrant à la rénovation de notre patrimoine, à la construction de nos ouvrages d'art, à la réalisation de nos établissements scolaires.

La place de l'architecture et des architectes dans l'aménagement du territoire est primordiale.

Quand la Région décide de réhabiliter des lieux tels que La Cité du Volcan, ou Stella Matutina, elle ne donne pas seulement une seconde vie à un patrimoine exceptionnel, elle contribue à créer, avec l'aide des architectes retenus, un nouveau poumon culturel, un nouvel espace de rencontres pour les Réunionnais.

Notre collectivité a en charge également la maîtrise d'ouvrage d'un important programme d'investissement en matière de construction et de réhabilitation de bâtiments dans le domaine de la formation (lycées, centres de formation, université).

En matière de politique patrimoniale, la Région est également fortement engagée dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine réunionnais. Je pense notamment à la réhabilitation de la maison Morange à Hell-Bourg, à celle aussi du site des "Caves Desbassyns".



**DIDIER ROBERT,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

“**LA PLACE DE  
L'ARCHITECTURE  
ET DES ARCHITECTES  
DANS L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
EST PRIMORDIALE.**”

Aujourd'hui, "construire" est souvent rapproché de "défigurer", alors que les plus grands sites sont du fait de l'Homme. La culture architecturale de nos concitoyens est souvent limitée à son aspect patrimonial : sans un effort éducatif important à même de donner une envie d'architecture à tous, nous transmettons à nos enfants de piètres richesses bâties. Qu'en pensez-vous ? Quelles sont les spécificités de La Réunion dominée par son immense patrimoine naturel ?

Nos villes doivent aujourd'hui faire face à un certain nombre de défis, tels que l'étalement urbain, l'évolution des modes de vie des Réunionnais, et bien sûr notre plus grand défi, celui du respect de l'environnement. Nous sommes aujourd'hui 800 000 habitants, et nous serons un million en 2030. Dans ce contexte, les architectes ont un vrai rôle à jouer en proposant aux pouvoirs publics des solutions qui garantissent les spécificités architecturales de nos cases créoles, une attention à un certain art de vie auquel les Réunionnais restent très attachés, une préoccupation aussi pour les paysages réunionnais aujourd'hui classés au patrimoine mondial de l'Unesco, une meilleure maîtrise enfin des ressources énergétiques.

C'est le mérite de l'architecture que de poser globalement les enjeux, en particulier sur cette question décisive de la construction durable. C'est d'autant plus vrai dans une île où les habitants plébiscitent l'habitat individuel. La case réunionnaise, c'est à la fois un espace d'intimité et un lieu où se retrouvent toutes les générations. Il est donc important que cet habitat respecte les critères du développement durable. C'est ce que nous nous efforçons de faire avec le projet éco-solaire qui permet le financement à 80 % d'un chauffe-eau solaire pour les familles les plus démunies et le chèque énergie qui s'élève à

“ C’EST LE MÉRITE DE L’ARCHITECTURE QUE DE POSER GLOBALEMENT LES ENJEUX, EN PARTICULIER SUR CETTE QUESTION DÉCISIVE DE LA CONSTRUCTION DURABLE.



Musée Stella Matutina, Piton Saint-Leu (97)

3 000 € pour financer l’installation chez tous les particuliers d’une centrale photovoltaïque avec batteries de stockage.

**Les architectes sont-ils associés aux projets d’aménagement du territoire ? De quelle manière ?**

La question du développement durable est un enjeu central pour Réunion. Il est donc fondamental que votre profession s’accapare ces savoir-faire, propose des solutions innovantes et soucieuses de notre environnement.

**Plus prosaïquement, nous sommes confrontés à des exigences toujours croissantes. Ainsi les études demandées dans les procédures de concours dépassent fortement les prestations requises au niveau de l’esquisse. Accepteriez-vous d’engager un dialogue avec les architectes de votre région pour réguler une compétition qui essouffle et affaiblit notre profession ?**

Les opérations qui font l’objet d’un concours sur esquisse comportent leurs inconvénients, leur complexité, mais elles favorisent aussi une architecture de qualité. Pour autant, il est évident que la première responsabilité des maîtres d’ouvrages est de rémunérer les architectes à la hauteur des prestations et des études qui leur ont été présentées. Si les exigences augmentent, il est normal que les indemnités couvrent les frais des études faites dans le cadre notamment d’un concours. Mais ce problème est aussi celui des syndicats et du Conseil Régional de l’Ordre des Architectes. Et je sais qu’ils sont très présents sur cette question : les maîtres d’ouvrages doivent refuser les offres anormalement basses. C’est un problème dont sont, aujourd’hui, conscients les maîtres d’ouvrage

et qui est au centre des préoccupations de toutes les organisations représentatives des architectes.

**Et pour conclure, considérez-vous qu’en tant qu’élu on peut changer le monde ? Avec les architectes ?**

À vrai dire, le monde change de lui-même, et à très grande vitesse. Ce qui importe, aujourd’hui, c’est surtout de préserver les équilibres économiques, sociaux et environnementaux. Et je suis persuadé que les architectes ont un rôle à jouer dans la préservation de ces équilibres. ▲



La Cité du Volcan, Bourg-Murat lieu-dit de la Plaine des Cafres (97)

POUR PLUS D'INFORMATIONS [ WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

# LA RÉUNION "L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE"

L'UNSA  
ET L'ÉQUIPE  
DE PASSION  
ARCHITECTURE  
REMERCIENT LES  
ARCHITECTES  
AYANT CONTRIBUÉ  
À LA RÉALISATION  
DE CE CAHIER,  
DÉDIÉ À LA RÉUNION,  
PAR L'ENVOI  
DE LEURS  
DOSSIERS :

SELARL D'ARCHITECTURE MARIAM LOCATE (1) ; LAURENT PERRIN (2) ;  
CABINET D'ARCHITECTURE ARCHITEX : ALAIN NGUYEN-LEGROS (3) ;  
OLIVIER BRABANT (4) ; SERGE MONDON (5) ; T&T ARCHITECTURE :  
ÉRIC HUGEL, PASCAL MARCÉ, PIERRE LEHAY,  
CAMILLE BRANCHU, ALICE LAURET (6) ; M+B ARCHITECTES :  
MAUDE MALECOT & FRÉDÉRIC BOYER (7)

© AGENCE LOCATE



1 2

© AGENCE LOCATE



© AGENCE LOCATE



3

## SELARL D'ARCHITECTURE

MARIAM LOCATE

### SAINT-DENIS (97)

1 et 2 CENTRE COMMERCIAL ET BUREAUX PÉRIURBAIN DANS LA ZAC  
D'ANDROPOLIS, SAINT ANDRÉ (97)

Maîtrise d'œuvre : SELARL d'architecture  
Mariam Locate

Maîtrise d'ouvrage : SCI Ramig

Livraison : 2012

Montant des travaux : 5 000 000 € HT

Surface : 9 000 m<sup>2</sup>

[Vue générale \(1\)](#)

[Vitrines en porte à faux \(2\)](#)

3 TRANSFORMATION D'UN HÔTEL EN ÉCOLE FRANCO-ARABE :

RÉNOVATION ET EXTENSION, SAINT DENIS (97)

Maîtrise d'œuvre : SELARL d'architecture  
Mariam Locate

Maîtrise d'ouvrage : SCI Golden Turtle

Livraison : 2010

Montant des travaux : 557 514 € HT

Surface : 438 m<sup>2</sup>

# LAURENT PERRIN, ARCHITECTE DPLG

SAINT-PAUL (97)

**1** CENTRE NAUTIQUE À SAINT-JOSEPH (97) :

RÉNOVATION ET EXTENSION

Maîtrise d'œuvre : Laurent Perrin

Maîtrise d'ouvrage : commune de

Saint-Joseph

Livraison : avril 2012

Montant des travaux : 1 670 000 € HT

Surface : SHON 450m<sup>2</sup>

Petit bassin et tour des maîtres nageurs sauveteurs

**2** VILLA BOUCAN CANOT, SAINT-GILLES-LES-BAINS (97)

Maîtrise d'œuvre : Laurent Perrin

Maîtrise d'ouvrage : privée

Travaux : 2008 / 2009

Montant des travaux : 320 000 € HT

Surface : SHON 150 m<sup>2</sup>

**3** CENTRE CULTUREL "MOSQUÉE" À SAINT-PAUL (97)

Maîtrise d'œuvre : Laurent Perrin

Maîtrise d'ouvrage : privée

Livraison : décembre 2011

Montant des travaux : 816 058 € HT

Surface : SHON 600m<sup>2</sup>



1



3



2

## CABINET D'ARCHITECTURE ARCHITEX

ALAIN NGUYEN-LEGROS

LE TAMPON (97)

**1** FRUIT & VEG CITY, SAINT-PIERRE (97) : RESTAURATION ET MARCHÉ

DE FRUITS ET LÉGUMES

Maîtrise d'œuvre : Architex

Livraison : 2011

**2 et 3** MAISON DE VILLE CRÉOLE, SAINT-PAUL (97)

Maîtrise d'œuvre : Architex

Maîtrise d'ouvrage : privée

Livraison : 2012

Surface : 145 m<sup>2</sup>



1



2



3

# OLIVIER BRABANT

SAINT-PIERRE (97)

KTDRAL CAFÉ-RESTAURANT ET LOGEMENTS, SAINT-DENIS (97)

Maîtrise d'œuvre : Olivier Brabant

Maîtrise d'ouvrage : privée

Livraison : 2010



# SERGE MONDON, ARCHITECTE DPLG

SAINT-DENIS (97)

1 RÉSIDENCE "LES OLIVIERS" : RECONSTRUCTION D'UNE CASE CRÉOLE CLASSÉE + PETIT IMMEUBLE COLLECTIF D'HABITATION, SAINT-DENIS (97)

Maîtrise d'œuvre : Serge Mondon Architecte

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2002

2 GÎTES "CANASUC" : GÎTES RURAUX ET CHAMBRE D'HÔTES (HÉBERGEMENT NEUF), SAINTE-ROSE (97)

Maîtrise d'œuvre : Serge Mondon Architecte

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2009

3 VILLA A : RÉSIDENCE PRIVÉE

Maîtrise d'œuvre : Serge Mondon Architecte

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2009

## T&T ARCHITECTURE

ÉRIC HUGEL, PASCAL MARCÉ, PIERRE LEHAY,  
CAMILLE BRANCHU, ALICE LAURET

SAINT-PAUL (97)

**1** RÉSIDENCE LOUIS TIMAGÈNE HOUAT : SERVICE CENTRAUX DU CROUS  
ET 97 LOGEMENTS ÉTUDIANTS, SAINT-DENIS (97)

Maîtrise d'œuvre : T&T architecture, CiEA, INCOM,  
INSET, IMAGEEN

Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de la Réunion  
Date de réalisation : juillet 2011

Façade bouclier sur le boulevard Sud

**2** SIÈGE DE LA COREM, LE PORT (97) –

LAURÉAT PREBAT RÉUNION EXCELLENCE GOLD

Objectif 30KWh/m<sup>2</sup>/an

Maîtrise d'œuvre : T&T architecture

Maîtrise d'ouvrage : INNOVAL INVEST

Date de réalisation : 2011

Angle ouest

**3** "LES BAMBOUS" : 53 LOGEMENTS VEFA SOCIAL – LLTS,  
SAINTE-MARIE BEAUSÉJOUR (97)

Maîtrise d'œuvre : T&T architecture, CiEA, EGIS bâtiment

Maîtrise d'ouvrage : CBO territoria

Date de réalisation : 2012

Façade nord



© HERVÉ DOURIS



© HERVÉ DOURIS

© HERVÉ DOURIS



## M+B ARCHITECTES

MAUDE MALECOT & FRÉDÉRIC BOYER,  
ARCHITECTES DPLG

SAINT-PAUL (97)

**1 et 2** LE CLOS DU SABLE BLANC : 29 LOGEMENTS À LA SALINE LES BAINS (97)

Maîtrise d'œuvre : M+B architectes mandataires

Maîtrise d'ouvrage : CBo territoria

Date de réalisation : 2009-2011

**3** RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES À ROQUEFEUIL SUR LA COMMUNE  
DE SAINT-PAUL (97), COMPRENANT LA RÉSIDENCE SAINT-GILLES  
MARIE-FRANÇOISE DUPUIS (EHPAD) ET LA RÉSIDENCE OCÉANE (EHPA)

Maîtrise d'œuvre : M+B architectes mandataires

Maîtrise d'ouvrage : privée

Date de réalisation : 2008-2011

Ce projet a reçu le Prix "Projet exemplaire 2009"

par la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie



2



3

# HMONP<sup>1</sup> : L'ACCUEIL EN AGENCE

Dans la lignée de notre dossier spécial consacré à la Formation et en écho à l'article "HMONP... et après" de Michel Jarleton paru dans *Passion Architecture* n°43, nous avons choisi de donner la parole à trois agences accueillant de jeunes HMistes.

## UN SIMPLE STAGE "LONG FORMAT"

par Miska-Patrice Anquetil

« Agence Architecture Landscape and Urban planning (ALU) emploie dix personnes et depuis 2004, nous avons reçu trois candidates à l'HMONP.

Fraîchement diplômées, ces jeunes femmes ont plongé dans le quotidien d'une agence et se sont trouvées confrontées aux contraintes des réglementations du bâtiment, de l'urbanisme, du civil, du travail, des pompiers, en matière d'accessibilité... Elles ont vite découvert les lacunes de leurs différents cursus sur ces réalités du métier d'architecte.

Nous les observions "ronchonner" à propos de l'absurdité de tel décret ou telle contrainte. Ce qui les révoltait le plus : le rouleau compresseur financier qui mettait à plat leur rêve de bâtisseuses. Mais à force d'envie et de motivation et grâce à leur expérience, elles s'affranchissent aujourd'hui de ces contraintes réglementaires pour concevoir plus librement les espaces qui correspondent à leurs aspirations. Les rencontres avec les maîtres d'ouvrage, les acteurs des collectivités, les bureaux d'études, les entreprises, et tout les autres acteurs de notre profession les ont confortées dans leur conviction de devenir un jour architecte en titre. Deux sur trois sont restées dans notre entreprise, et deux sur trois ont également passé leur HMONP.

Force est de constater que rien n'a changé au cours des années ; ces jeunes, tout comme moi, sortent de l'école en ne sachant rien faire. Plus exactement, si nous avons appris à voir, analyser, concevoir, trouver des informations, nous restons des novices en comptabilité, en juridique et même en construction ! Nous savons dessiner une esquisse, mais pour ce qui relève du permis, du dossier de consultation, du suivi du chantier – du métier en somme – nous sommes nuls !



**MISKA-PATRICE ANQUETIL,**  
ARCHITECTE ASSOCIÉ ARCHITECTURE LANDSCAPE  
URBAN PLANNING / VICE-PRÉSIDENT  
DE L'UNION DES ARCHITECTES 91 AFFILIÉ  
À L'UNSA, ENSEIGNANT À L'ENSNP

Quant à l'HMONP, ce "module" de six mois ou un an présenté par les écoles comme la "suite logique au diplôme", est en fait un stage "long format" ni suffisamment formateur ni adapté aux attentes des jeunes diplômés. En effet, quand bien même l'étudiant trouve une agence qui accepte d'offrir à un jeune diplômé une formation adaptée à un tarif imposé, une formation qui lui permette d'atteindre l'autonomie nécessaire pour prétendre exercer seul, rien n'indique que cela ne prenne que six mois. Je pense que cette HMONP est fondée sur deux mensonges : laisser croire qu'il s'agit d'un passage obligé alors que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est bien plus adaptée ; et faire croire que six mois suffisent à une autonomie d'exercice.

Aujourd'hui, environ 30 000 architectes sont inscrits à l'Ordre et parmi eux, les moins de 30 ans représentent moins de mille individus – pourtant l'on forme près de 3 000 diplômés par an. Cela tend à prouver que tous les étudiants



## IL SEMBLE RAISONNABLE D'IMAGINER QU'UN JEUNE DIPLÔMÉ NE DEVIENNE RELATIVEMENT AUTONOME QU'AU BOUT DE TROIS OU QUATRE ANS, TEMPS NÉCESSAIRE À SE FORGER UNE EXPÉRIENCE DU MÉTIER.

ne veulent ou ne peuvent pas immédiatement exercer en leur nom propre. Du coup, **il semble raisonnable d'imaginer qu'un jeune diplômé ne devienne relativement autonome qu'au bout de trois ou quatre ans, temps nécessaire à se forger une expérience.** Lorsqu'on évoque ce sujet entre confrères, il apparaît que nombre d'entre nous ont attendu entre quatre et dix ans avant de se lancer dans l'exercice en nom propre. Et ce ne sont pas mes HMONP qui vont me contredire : pour elles, **le métier est une jungle difficile à arpenter sans expérience.** Et même après trois et quatre ans de salariat chez nous, elles ne se sentent pas prêtes à "voler de leurs propres ailes".

Enfin, ne serait-il pas plus simple que la possibilité d'exercer en son nom propre, c'est-à-dire prêter serment à l'Ordre, soit soumise à la validation des acquis d'une expérience de trois ans par exemple ? Et l'Ordre lui-même organiserait les commissions d'évaluation en recueillant, justificatifs d'exercice, lettres de recommandation et/ou mémoires d'exercice pour tout pétitionnaire à l'ordination ?

Une manière de combler les lacunes d'un enseignement qui ne satisfait pas l'ambition et la vocation de la plupart des étudiants diplômés : exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre. ▲

### UN INVESTISSEMENT SUR L'AVENIR

par Jean-Yves Dorosz

« L'atelier d'architecture AdA, installé à Villebon-sur-Yvette dans l'Essonne, est une SARL d'architecture de cinq personnes, constituée d'un architecte gérant, de deux diplômés en architecture, d'une assistante de direction et d'une secrétaire technico-commerciale. L'activité de l'atelier est centrée sur la réalisation d'équipements, notamment scolaires, sportifs et sociaux. Les contrats, signés en majorité avec des maîtres d'ouvrages publics, concernent des missions complètes, dites "de base" au sens de la loi MOP. Pour gérer ces missions,



■ JEAN-YVES DOROSZ,  
ARCHITECTE, ATELIER D'ARCHITECTURE ADA

l'atelier s'appuie sur les compétences de partenaires extérieurs (économistes et bureau d'études spécialisés), avec qui il collabore de façon suivie selon des accords-cadres de partenariat.

Au plan organisationnel, l'atelier AdA a engagé une démarche de gestion de la qualité en 1997, et obtenu la double certification ISO 9001 et MPRO en 2004. La certification ISO est reconduite depuis cette date.

Un des choix stratégiques, faits dès la création de l'atelier, a consisté à revendiquer la direction des chantiers, en refusant toute délégation complète aux bureaux d'études, qui interviennent uniquement pour les prestations relevant de leur spécialité.

Pour ce faire, l'atelier a, de tous temps, à former ses collaborateurs architectes, à la direction de chantier, ils participent ainsi au suivi des travaux des bâtiments qu'ils ont dessinés. La démarche qualité a constitué un point d'appui pour cette politique, notamment grâce au manuel qualité et aux "outils qualité" que l'atelier a développé.

En octobre 2010, l'atelier a engagé Irène K. en contrat à durée indéterminée. Cette jeune diplômée a été recrutée en qualité de "diplômée en architecture". Elle a tout d'abord participé à la conception de plusieurs projets, puis été mise en situation de participer au suivi des travaux des projets concernés, en tandem avec le gérant de l'atelier.

En 2012, Irène K. a manifesté son intention de parfaire sa formation d'architecte par l'HMONP. L'atelier a donné son accord



## LA FORMATION HMONP EST VÉCUE COMME UN INVESTISSEMENT SUR L'AVENIR PAR CHACUN.

à ce projet, qui est mené à l'école Paris-Val de Seine, en procédure de VAE. Concrètement, la formation a la durée d'une année universitaire (septembre 2012 à juin 2013) et comprend une journée par semaine de cours. Un avenant au contrat

d'Irène K. a été signé, qui prévoit le maintien de la durée hebdomadaire de travail (37 heures), mais en répartissant ce temps de travail sur 4 jours au lieu de 5.

**Cet arrangement impose des contraintes aux deux parties :**

- surcroît de travail pour la salariée, qui ajoute le temps d'étude à son temps de travail ;
- contraintes organisationnelles pour l'employeur, obligé de tenir compte des absences de la salariée dans la gestion du travail productif.

**Au final, la formation HMONP est vécue comme un investissement sur l'avenir par chacun, par l'employeur qui en attend un accroissement de compétence, et par la salariée, pour qui il s'agit en outre d'un point de passage obligé pour pouvoir, à terme, exercer son métier dans toute ses dimensions. ▲**

### UNE DURÉE TROP COURTE POUR UN APPRENTISSAGE RIGoureux

par Olivier Mathieu

La SARL d'architecture Atelier 5 a été créée en 1998 à Toulon. Son activité est essentiellement orientée vers la conception et la construction d'équipements publics, de logements et de bâtiments industriels ainsi qu'un profond attachement à la recherche et à la conception de bâtiments bioclimatiques en climat méditerranéen. Elle est composée de trois architectes associés : Olivier Mathieu, Nicolas Radisson et Didier Bonnet, ainsi que deux collaborateurs et une architecte HMO.



■ OLIVIER MATHIEU,  
ARCHITECTE D.P.L.G. ATELIER 5

Le dispositif mis en place par notre agence pour l'accueil et l'intégration des architectes HMO repose sur l'apprentissage de la rigueur de la réglementation qui s'applique à notre activité, sur la connaissance et la maîtrise technique des processus de conception dans les différentes phases, sur le contrôle et la vérification sur chantier du respect du projet conçu par l'architecte.

Tout au long de son travail au sein de l'agence, l'architecte HMO va, progressivement, par itération, étudier chaque phase de la conception un sujet, un détail, une technique afin qu'il ou elle

puisse appréhender toute la complexité des décisions à prendre.

**De notre expérience, nous considérons que le temps imparti pour cette habilitation (actuellement 6 mois) est beaucoup trop court pour ces jeunes architectes dans l'assimilation de toutes ces informations.** Le phénomène de saturation se fait vite ressentir par manque de temps pour la réflexion. Car il faut du temps pour mettre en place une structure et une organisation intellectuelle de plus en plus vaste et complexe.

Étant moi-même jury HMO à l'école de Marseille Luminy, il est intéressant de constater les déviations causées par ce manque de temps comme par exemple la demande récurrente de la part des

HMO de faire du chantier pendant leur habilitation : le risque de devenir simple spectateur est grand, car il est difficile de savoir où poser les yeux sur un chantier. Ce temps imparti au chantier devient contre-productif pour le jeune architecte ; la pratique du chantier s'acquiert d'abord par le travail en agence.

Cela fait maintenant 14 mois que notre architecte HMO est dans notre structure. Nous estimons que son apprentissage général exigé par la rigueur de notre métier sera maîtrisé d'ici deux à trois ans. ▲

TOUT AU LONG DE SON TRAVAIL AU SEIN DE L'AGENCE, L'ARCHITECTE HMO VA PROGRESSIVEMENT, PAR ITÉRATION, ÉTUDIER SUR CHAQUE PHASE DE LA CONCEPTION UN SUJET, UN DÉTAIL, UNE TECHNIQUE AFIN QU'IL OU ELLE PUISSE APPRÉHENDER TOUTE LA COMPLEXITÉ DES DÉCISIONS À PRENDRE.

# PORTABILITÉ PRÉVOYANCE / FRAIS DE SANTÉ... ENTRÉE EN VIGUEUR IMMINENTE !

Dans l'esprit de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013<sup>1</sup>, la portabilité de la prévoyance et des garanties frais de santé a fait l'objet d'accords au sein de notre branche professionnelle (avenants du 19 avril 2012).

## PORTABILITÉ DE LA PRÉVOYANCE / FRAIS DE SANTÉ... KÉZAKO ?

En cas de rupture du contrat de travail ouvrant droit à prise en charge de l'assurance chômage, sauf hypothèse de faute lourde, la portabilité permet à l'ancien salarié de conserver le bénéfice :

- des **garanties de prévoyance complémentaire** du régime à l'exception de la garantie "maintien de salaire" ;
- des **garanties du régime frais de santé** sur la base de la structure de cotisation en vigueur à la date de cessation du contrat de travail : "participant seul", "couple" ou "famille".

## DATES D'EFFET

D'après la Direction Générale du Travail :

- l'avenant n°4, relatif à la **portabilité de la prévoyance**, devrait être étendu, au plus tôt, en mars et donc **être applicable – au plus tôt – à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013** ;
- l'avenant n°5, relatif à la **portabilité de la complémentaire santé**, devrait être étendu, au plus tôt, au mois d'avril et donc **applicable – au plus tôt – à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013**.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les trois conditions cumulatives à remplir :

- avoir **au moins 6 mois d'ancienneté** au moment de la cessation du contrat de travail ;
- la **rupture du contrat doit ouvrir droit à une prise en charge par l'assurance chômage** : fin de CDD (contrat d'apprentissage compris), salarié licencié (sauf licenciement pour faute lourde), salarié ayant signé un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), salarié ayant signé une rupture conventionnelle, salarié ayant démissionné dans certains cas prévus par l'assurance chômage ;
- **être indemnisé effectivement par le régime d'assurance chômage**.

## QUAND ? PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

Le maintien des garanties de prévoyance et de frais de santé prend effet au lendemain de la cessation du contrat de travail, ou de l'acceptation du CSP, pour une durée égale à l'indemnisation du chômage, appréciée en mois entiers et **dans la limite de 9 mois**.

## JUSQU'À QUAND ?

Différentes raisons peuvent justifier un arrêt prématuré de la portabilité prévoyance / complémentaire santé :

- l'**ancien salarié retrouve un travail** et cesse d'être indemnisé par le régime d'assurance chômage,

- l'ancien salarié est radié de Pôle Emploi,
- l'ancien salarié en fait la demande,
- l'ancien salarié bénéficie d'une pension de retraite du régime général,
- le contrat d'assurance liant les organismes assureurs au régime de la branche est résilié.

## QUEL EST LE COÛT DE LA PORTABILITÉ PRÉVOYANCE / FRAIS DE SANTÉ ?

La portabilité de la prévoyance / frais de santé n'aura pas de conséquence sur le solde de tout compte. Le financement du dispositif fait en effet l'objet d'une mutualisation au sein de la branche, c'est-à-dire qu'il est inclus dans la cotisation fixée pour le personnel en activité.

## QUELLES SONT LES INCIDENCES PRATIQUES POUR LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE ET LES SALARIÉS ?

- L'employeur devra informer son salarié de la portabilité de la prévoyance / complémentaire santé au sein du courrier de notification de licenciement / convention de rupture conventionnelle...

Dans un délai de 30 jours à compter de la cessation du contrat de travail, l'entreprise devra adresser auprès de l'organisme assureur (Malakoff Médéric ou Humanis) une demande nominative de maintien de garantie pour chaque ancien salarié.

- Le salarié devra adresser à l'organisme assureur le justificatif de prise en charge par l'assurance chômage dans les meilleurs délais.

Il devra également informer l'organisme assureur sans délai de tout événement ayant pour conséquence de faire cesser ses droits à maintien des garanties avant l'expiration de la période prévue. ▲

L'Unsa est favorable au principe de portabilité. Toutefois, elle a refusé de signer ces accords dans la mesure où les conditions de maintien des garanties prévues ne permettront pas d'avoir des taux de cotisations pérennes et vont indéniablement entraîner à moyen terme des hausses de cotisations.

De plus, nous allons être impactés par la future loi transposant l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui va étendre les durées de portabilité de 9 à 12 mois.

→→→ **CHRISTOPHE YUEN**  
juriste en droit social



<sup>1</sup> Qui n'est pas applicable aux entreprises d'architecture



# LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

**UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)

# architect meets innovations

L'ÉVÈNEMENT EXCLUSIF  
RÉSERVÉ AUX  
ARCHITECTES,  
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR  
ET AUTRES PRESCRIPTEURS

ARCHITECT  
@WORK  
BELGIUM

ARCHITECT  
@WORK  
THE NETHERLANDS

ARCHITECT  
@WORK  
GERMANY

ARCHITECT  
@WORK  
UNITED KINGDOM

ARCHITECT  
@WORK  
SWITZERLAND

Visitez aussi  
ARCHITECT@WORK PARIS  
La Grande Halle de la Villette  
10-11 octobre - 6<sup>e</sup> édition

## ARCHITECT @WORK

FRANCE / MARSEILLE

### Parc Chanot 13 - 14 juin 2013

1<sup>e</sup> édition - 10h00 - 20h00

ÉVÈNEMENT EXCLUSIF présentant les  
innovations d'industriels de la construction

CONCEPT QUALITATIF et scénographie  
originale

CONFÉRENCES SUR L'ARCHITECTURE  
et débats

MATÉRIAUTHÈQUE  
**BE CONCRETE**, *matières minérales*  
par le Centre de Ressources  
INNOVATHÈQUE du FCBA

THÈME 2013: *Architecture & minéralité*

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE  
**Global Award for Sustainable  
Architecture 2007 > 2012**  
par la Cité de l'architecture et du patrimoine

ART by **Cyrille André**

[WWW.ARCHITECTATWORK.FR](http://WWW.ARCHITECTATWORK.FR)

PRÉ  
ENREGISTREZ-  
VOUS  
VIA INTERNET  
CODE  
D'INVITATION  
M14580

ORGANISATION  
Expo Conseil  
Tel + 33 (0)3 20 57 75 78  
[france@architectatwork.eu](mailto:france@architectatwork.eu)



Évènement organisé  
avec la collaboration  
et le sponsoring de



INNOVATHÈQUE

